

L'OAP DONT VOUS ÊTES LE HÉROS

> Retour sur les entretiens en commune et perspectives



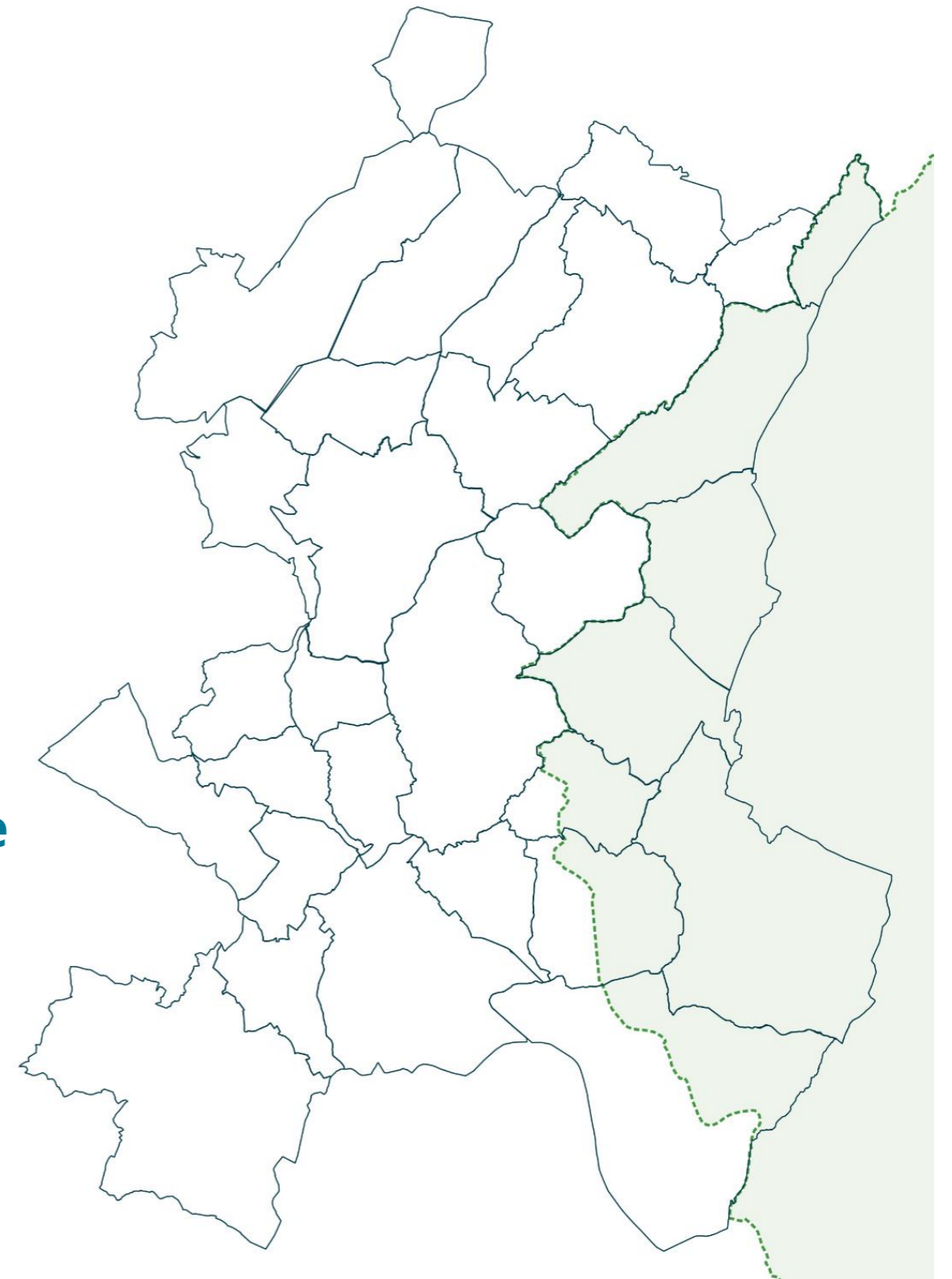
I. Données de cadrage de l'étude

II. Retour sur quelques cas intéressants

III. Présentation des éléments forts de l'étude

IV. Généralisation autour de thématiques et accompagnements possibles

V. Quelques accompagnements réalisés par l'Agence



I.

DONNÉES DE CADRAGE DE L'ÉTUDE

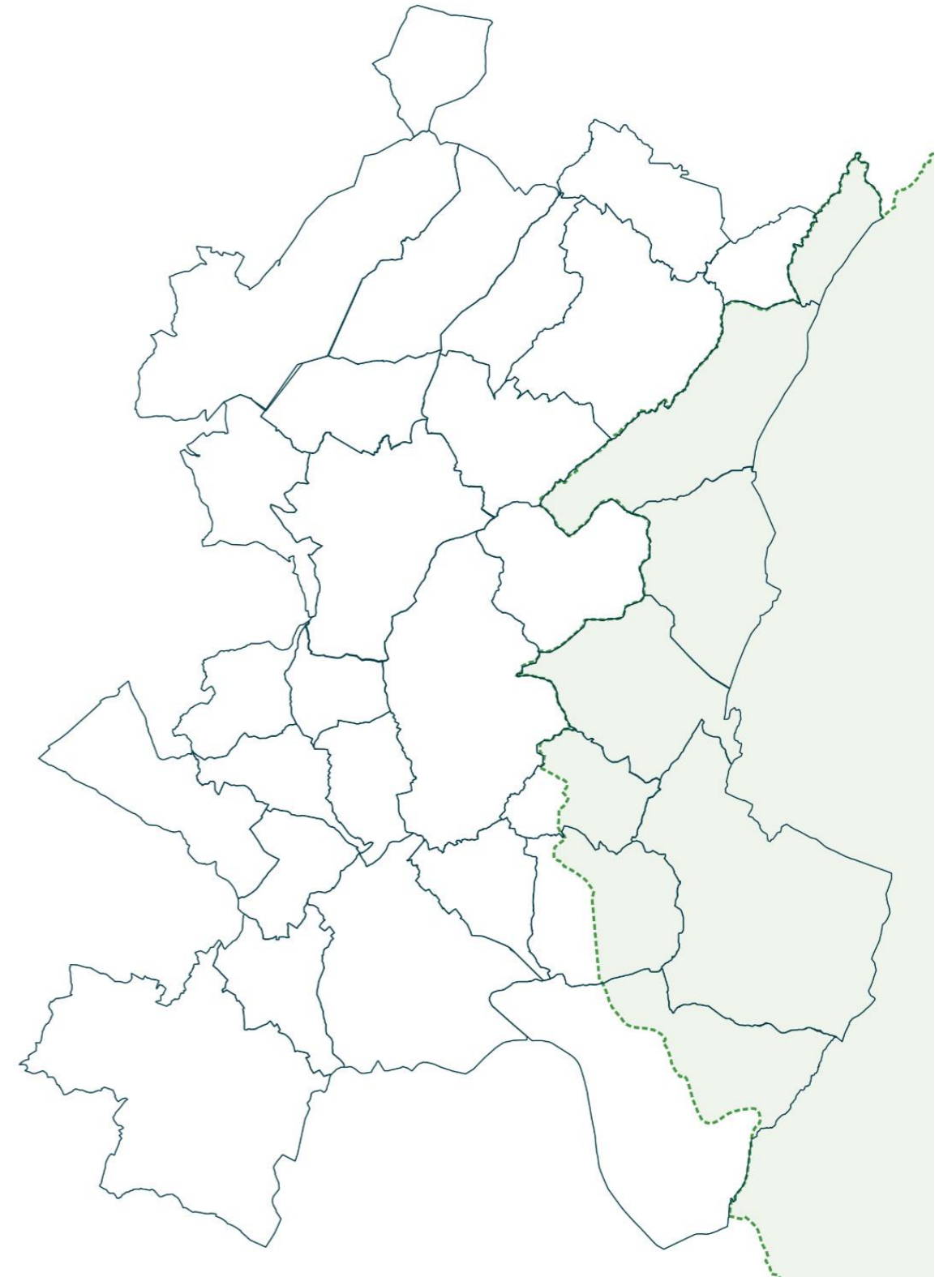
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE



S'entretenir avec des communes volontaires du Pays Voironnais pour recueillir des retours d'expériences face à la conception, à la mise en œuvre et au passage à l'opérationnel des OAP.

Temps 1 > identifier les leviers et les points de blocage, et formuler une synthèse.

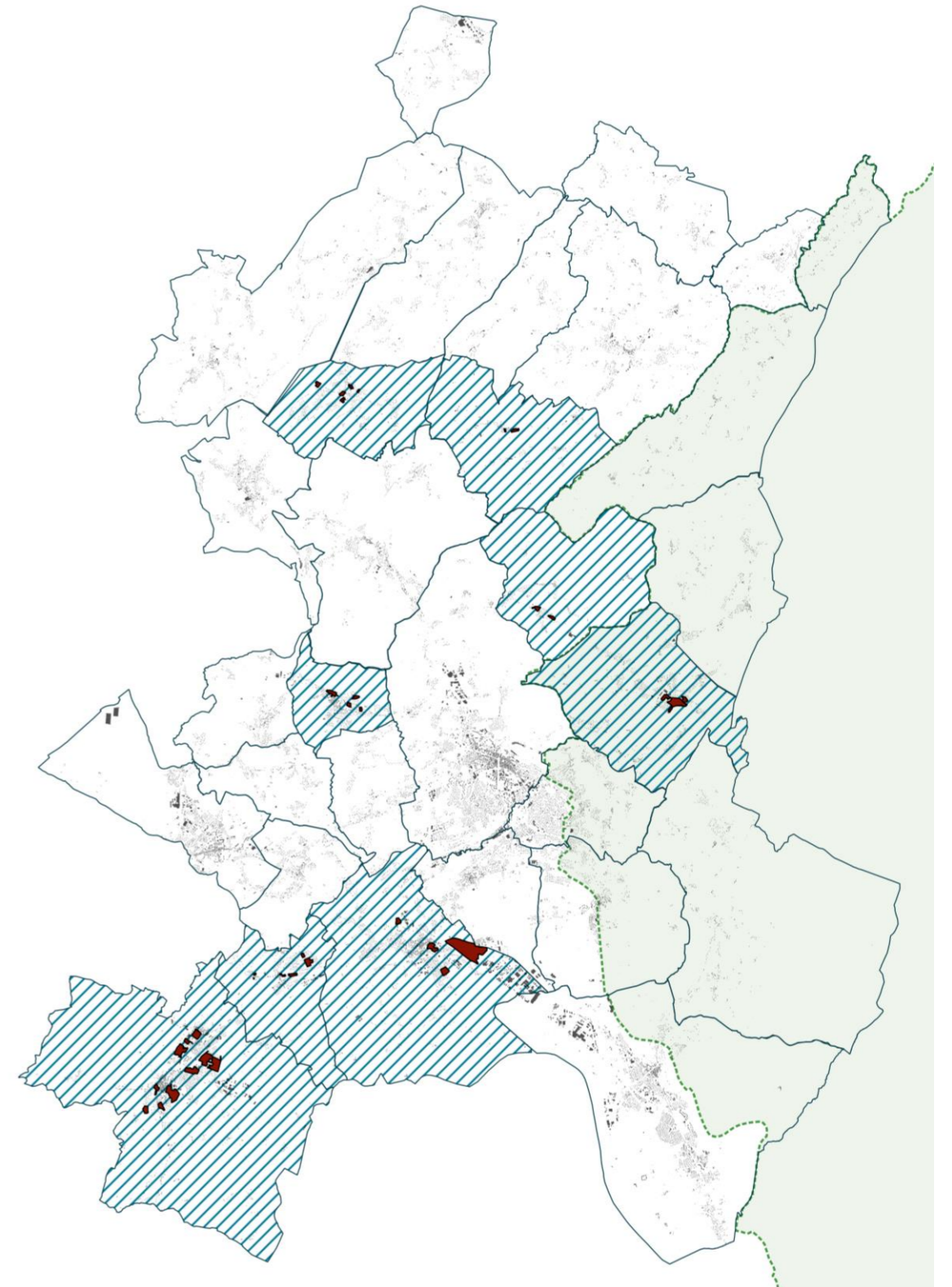
Temps 2 > Proposer une «boîte à outils» pour vous accompagner à différents moments clés, de l'élaboration à la réalisation.



QUELQUES REPÈRES



- **8** communes rencontrées entre le 01/10/19 et le 05/12/2019
Bilieu, La Murette, Massieu, Moirans, St-Etienne-de-Crossey,
St-Nicolas-de-Macherin, Tullins, Vourey
- **15** OAP abordées en détail
- **21** personnes rencontrées
maire, adjoint à l'urbanisme, chargée de mission urbanisme, etc.



∨

II.

RETOUR SUR QUELQUES CAS INTÉRESSANTS

1. INTÉGRER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE OAP ET RÈGLEMENT
2. MAÎTRISER LE DEVENIR D'UN SITE STRATÉGIQUE
3. FAIRE ÉVOLUER UNE OAP EN SE POSANT LES BONNES QUESTIONS
4. PROJETER UN AMÉNAGEMENT À PLUSIEURS ÉCHELLES DE TEMPS
5. TIRER DES ENSEIGNEMENTS DES JURISPRUDENCES

EXEMPLES DU TERRITOIRE / POINTS D'INTÉRÊTS



1. Intégrer la complémentarité entre OAP et règlement



< Ce qui figure dans le document graphique :
5 vues à préserver (flèches roses)

Ce qui figure dans les enjeux qui accompagnent le document graphique :

« Créer et préserver des vues depuis la rue principale vers la vallée, par une implantation des constructions dans les parcelles laissant passer des vues depuis les rues. » (illustré par les images en bas)

Ce qui figure dans le règlement écrit :

« Les vues inscrites dans l'OAP seront préservées autant que possible en respectant les critères suivants :

- > Les constructions et aménagements ne devront pas les obstruer complètement ;
- > Dans le cas où une construction ou un aménagement serait réalisé dans l'emprise d'un des axes de vue repérés celui-ci devra chercher à le mettre en valeur, ou au minimum à conserver la vue sur le paysage lointain (colline d'en face)
- > Sur l'ensemble des 5 axes de vue repérés dans l'OAP de la Chaboudière, au maximum l'un d'entre eux pourra être complètement obstrué, sous réserve d'une mise en valeur du bâtiment ou de l'aménagement ainsi créé (peinture en trompe l'oeil par exemple). »

OAP « La Chaboudière » - Massieu

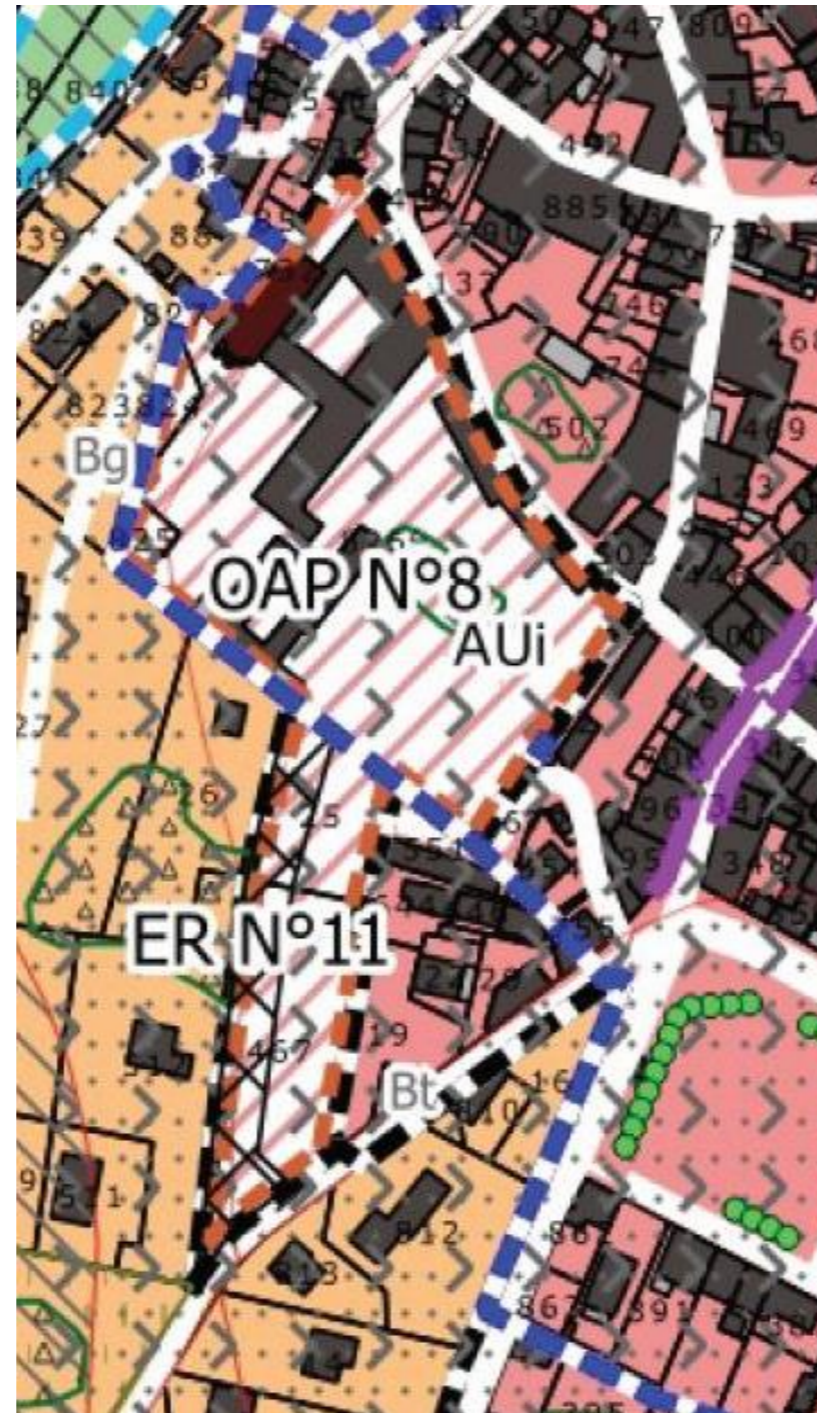




2. Maîtriser le devenir d'un site stratégique



OAP « Ex-IME » - Tullins



Constat :

A partir de premiers échanges avec un porteur de projet potentiel, la commune s'est rendue compte avec le bureau d'étude de l'intérêt à pouvoir maîtriser l'urbanisation de ce site :

- > Proximité immédiate avec le centre historique
- > Présence de bâti à valeur patrimoniale protégé qui représente un potentiel de reconversion important
- > Problématique d'accès qui est l'élément bloquant et prioritaire à traiter pour envisager une poursuite de la réflexion.

Ce qui figure dans le règlement graphique que l'on retrouve traduit graphiquement dans l'OAP :

- > La protection du patrimoine
- > Un emplacement réservé pour pouvoir réaliser un accès et desservir le site

Positionnement sur les suites à donner :

- > Négociation avec les propriétaires fonciers impactés par l'emplacement réservé
- > Sollicitation de l'EPFLD pour les accompagner à différents niveaux



3. Faire évoluer une OAP en se posant les bonnes questions



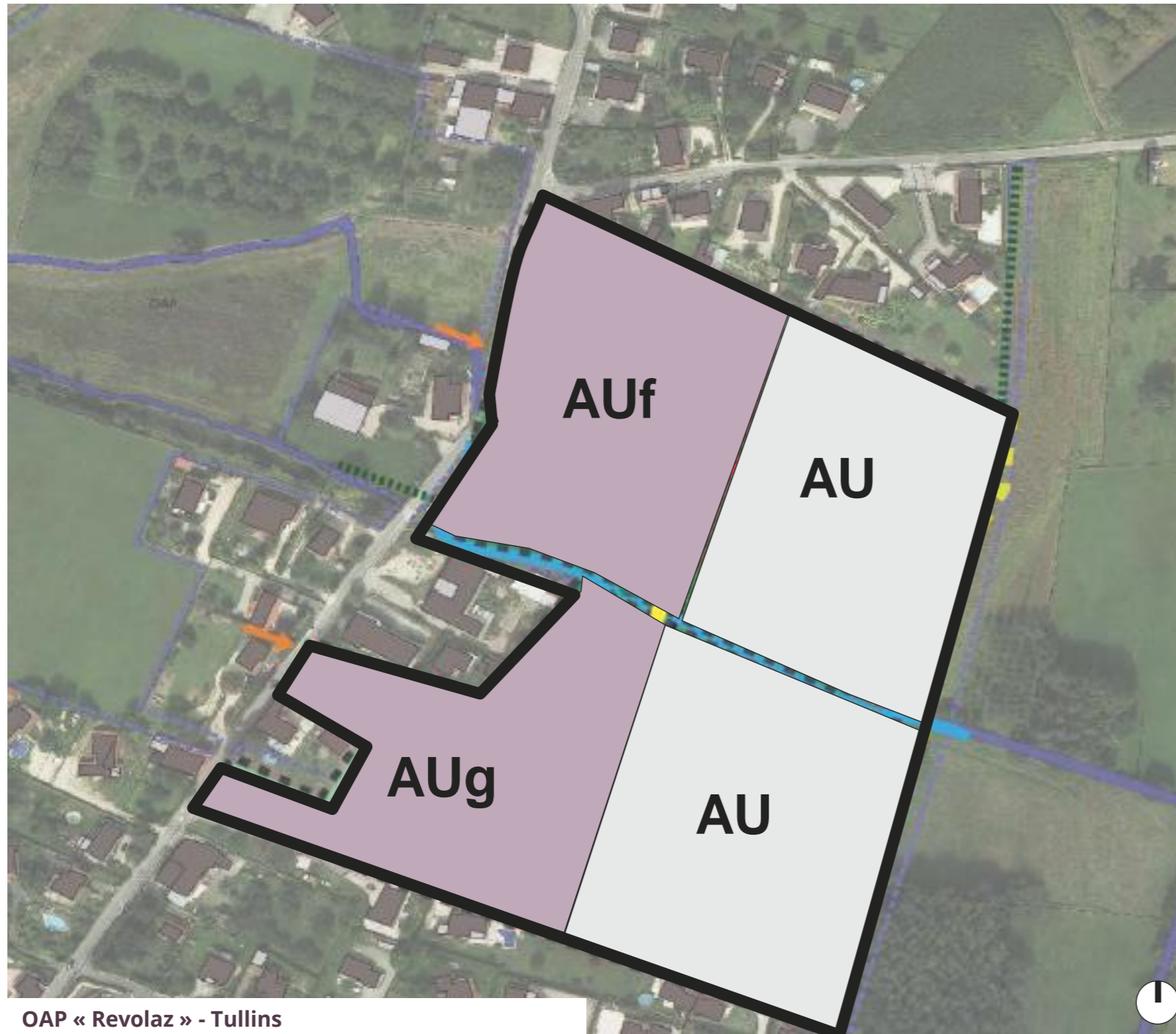
OAP « Revolaz » - Tullins

Constat :

Sous l'ancien PLU, une seule opération d'ensemble sur la totalité des tènements
>> situation bloquante pour accorder les différents propriétaires fonciers
>> nécessité de faire évoluer le zonage et le mode de réalisation de l'OAP



3. Faire évoluer une OAP en se posant les bonnes questions



OAP « Revolaz » - Tullins

Constat :

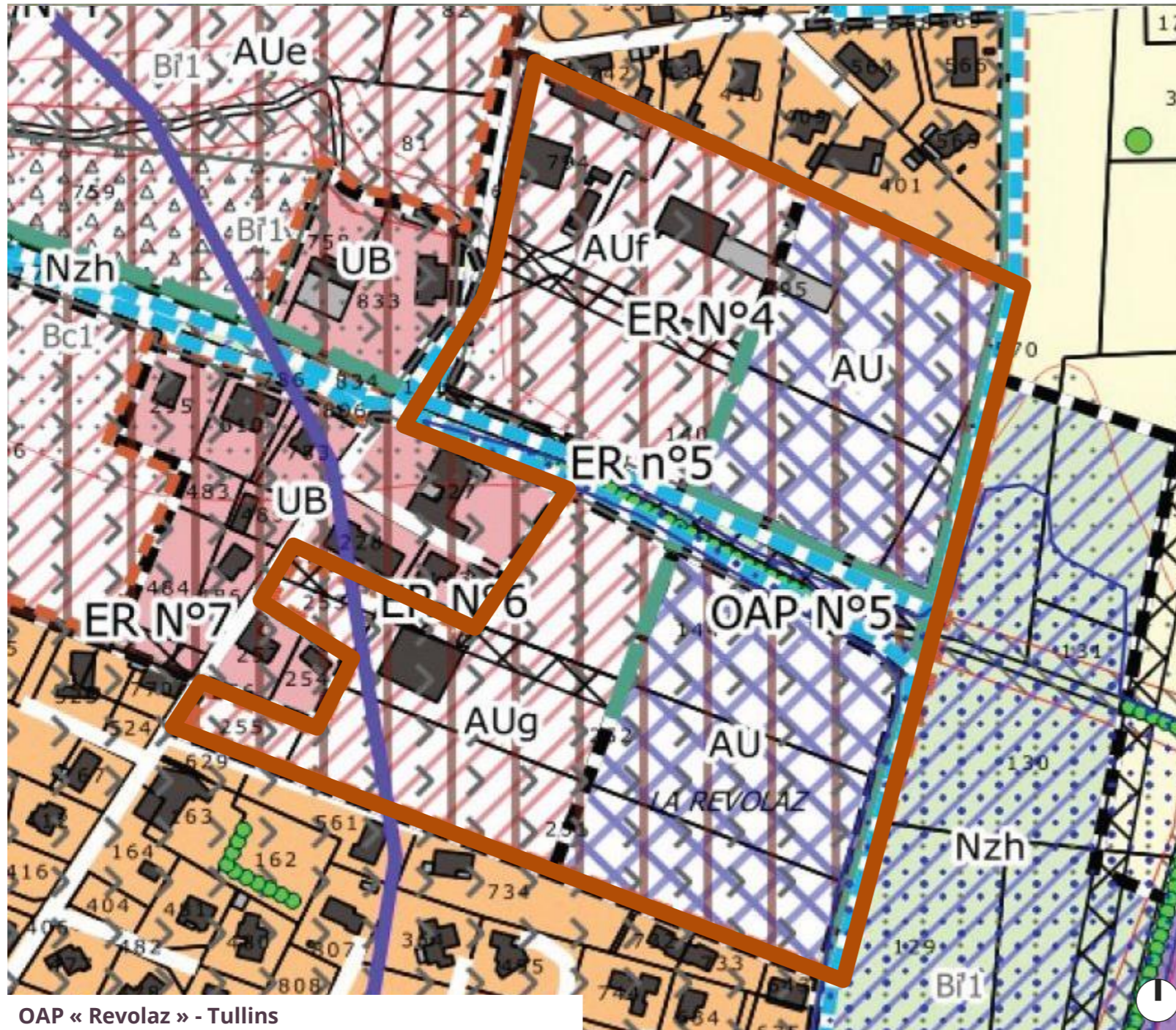
Initialement une seule opération d'ensemble sur la totalité des tènements
>> situation bloquante pour accorder les différents propriétaires fonciers
>> nécessité de faire évoluer le zonage et le mode de réalisation de l'OAP

Ce qui figure dans le règlement graphique actuel :

- > 2 zones AU stricte pour :
 - maîtriser l'urbanisation dans le temps et la qualité de la transition vers la plaine qui s'accompagne d'une zone humide.
 - réaliser les réseaux nécessaires
- > 2 zones AUf et Aug regroupées sous la même OAP mais à réaliser sous forme d'opération d'ensemble distincte pour faciliter le passage à l'opérationnel.



3. Faire évoluer une OAP en se posant les bonnes questions



OAP « Revolaz » - Tullins

Constat :

Initialement, une seule opération d'ensemble sur la totalité des tènements
>> situation bloquante pour accorder les différents propriétaires fonciers
>> nécessité de faire évoluer le zonage et le mode de réalisation de l'OAP

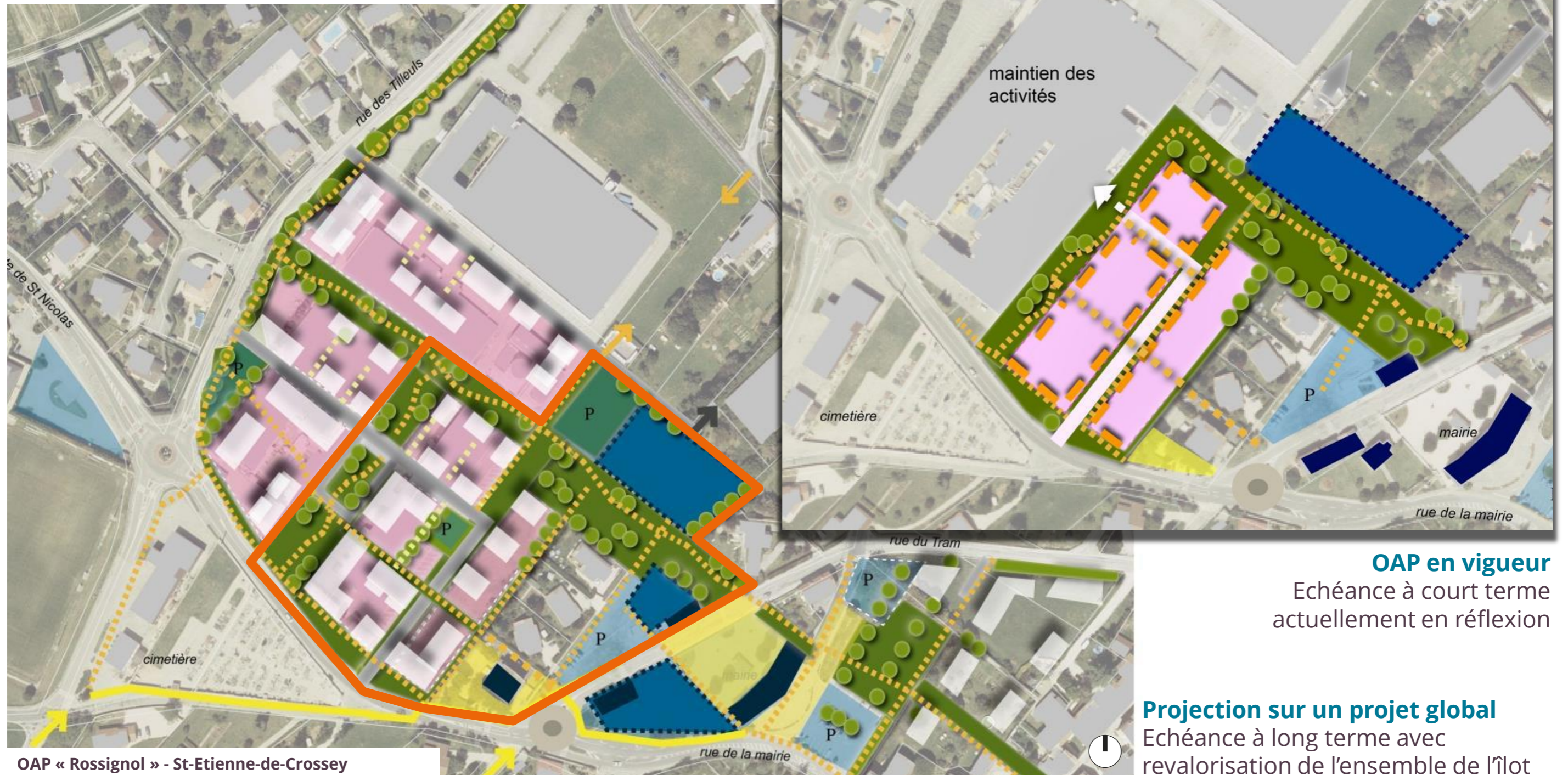
Ce qui figure dans le règlement graphique actuel :

- > 2 zones AU stricte pour :
 - maîtriser l'urbanisation dans le temps et la qualité de la transition vers la plaine qui s'accompagne d'une zone humide.
 - réaliser les réseaux nécessaires
- >> **nécessite une modification ou révision du PLU**
- >> **pas d'obligation de l'intégrer dans l'OAP**

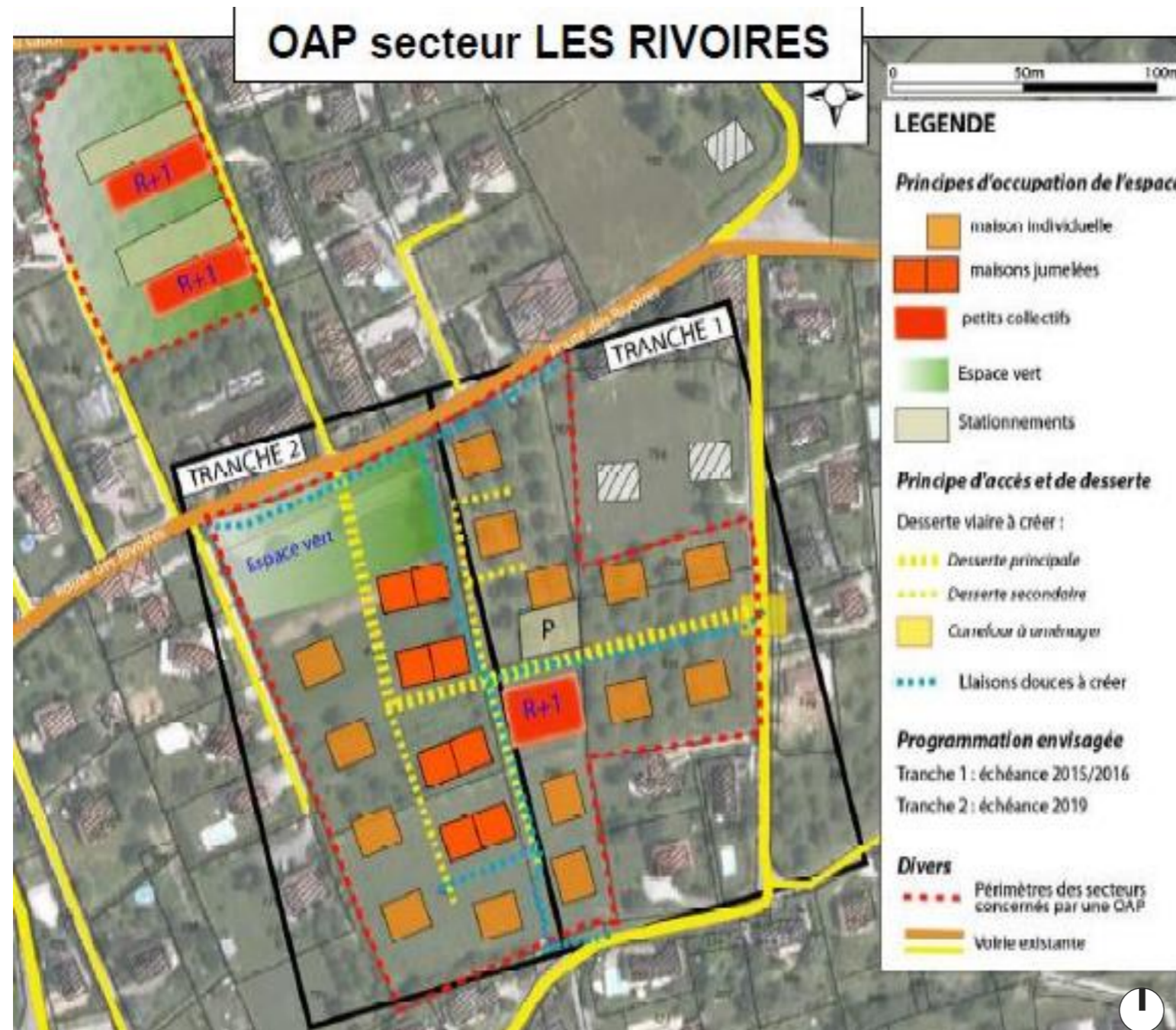
- > 2 zones AUf et AUg regroupées sous la même OAP mais à ouvrir sous forme d'opération d'ensemble distincte pour faciliter le passage à l'opérationnel.
- >> **point de vigilance sur la réalisation des voiries**
- >> **opération en cascade, quels sont les équipements propres et les équipements publics?**

EXEMPLES DU TERRITOIRE / POINTS D'INTÉRÊTS

4. Projeter un aménagement à plusieurs échelles de temps



5. Tirer des enseignements des jurisprudences



OAP « Rivoires » - Vourey

> jurisprudence de la cour administrative d'appel (CAA) de Lyon du 17/05/2018

Le PLU de la commune de Vourey approuvé en janvier 2014 a été attaqué sur plusieurs OAP.

Nous pouvons observer sur l'une d'elles que les typologies de logements (individuel, immeuble d'habitation collective) sont précisément localisées ainsi que les hauteurs et le nombre de logements à réaliser avec un support graphique assimilable à un plan masse.

Ces OAP ont été annulées, car elles « *fixent illégalement la nature et la localisation des constructions susceptibles d'être édifiées ainsi que le nombre de leurs niveaux* ».

Source : Jurisprudence CAA de Lyon n° 16LY02772

> Bien distinguer les schémas supports de la concertation des OAP qui sont opposables une fois le PLU approuvé

Les 2 périmètres de l'OAP sont destinés à accueillir environ 40 logements. Dans un souci de mixité des formes d'habitat, cette zone devra être construite en respectant la répartition entre habitat individuel, individuel groupé et intermédiaire et habitat collectif, comme indiqué ci-dessus dans le schéma.

L'urbanisation de la zone devra être réalisée en respectant les densités suivantes :

- individuel : 14 logements,
- individuel groupé : 8 logements,
- collectif : 18 logements.

L'aménagement de ce secteur sera phasé dans le temps en 2 tranches :

- Tranche 1 : échéance 2015-2016
- Tranche 2 : échéance 2019

De manière générale, les techniques et les matériaux employés devront être les plus respectueux possible de l'environnement.

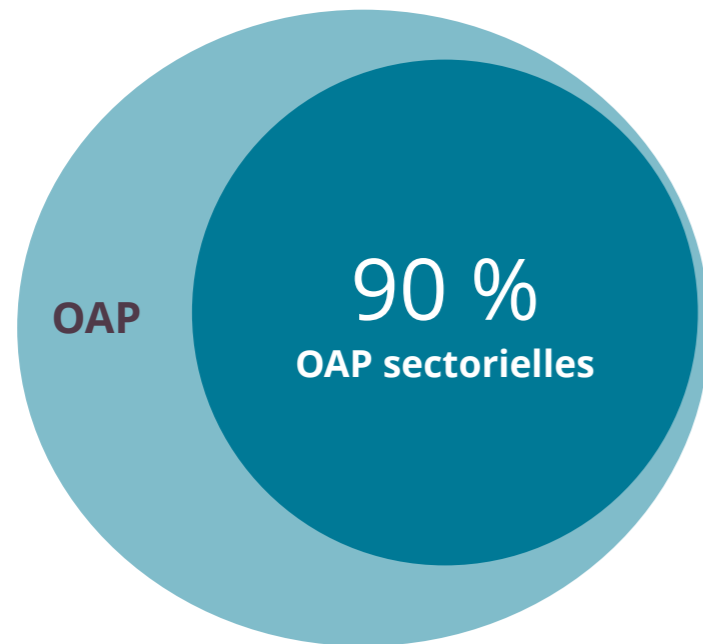
∨

III.

PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS FORTS DE L'ÉTUDE

1. QUELQUES TENDANCES ISSUES DES ENTRETIENS
2. TROIS SUJETS CENTRAUX
 - > LE FONCIER
 - > LA VOIRIE ET LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS
 - > LE PROGRAMME

QUELQUES TENDANCES ISSUES DES ENTRETIENS



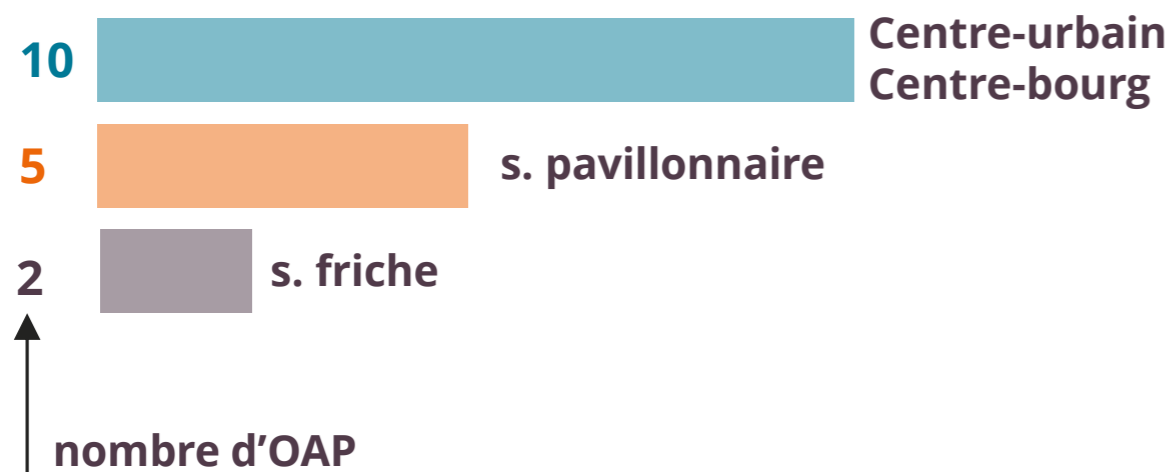
La nature de l'OAP



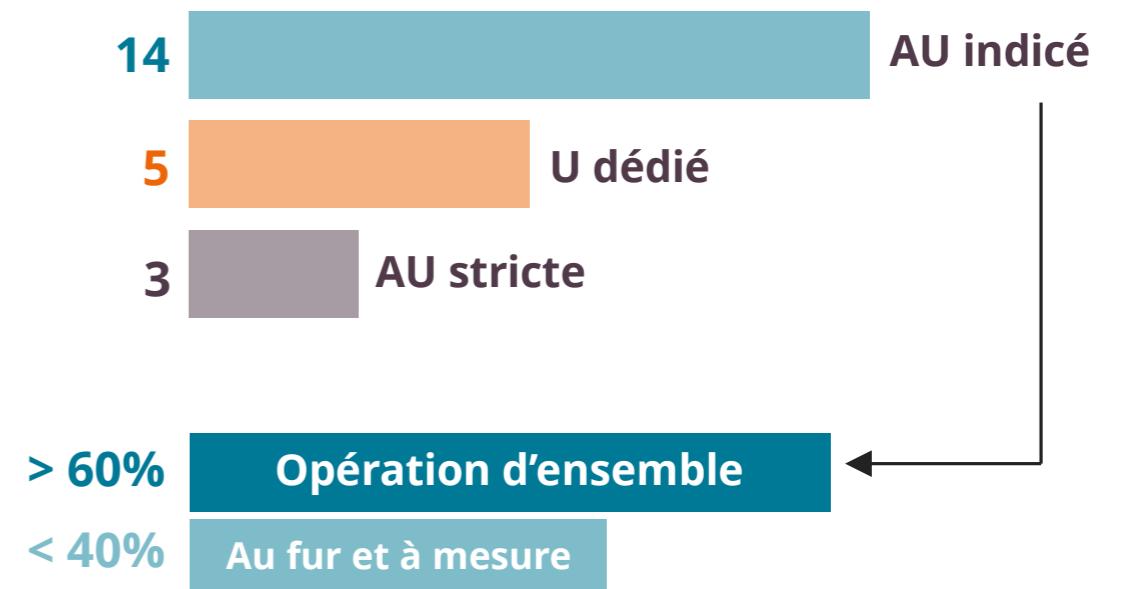
Principaux critères de délimitation de l'OAP



Localisation communale des OAP

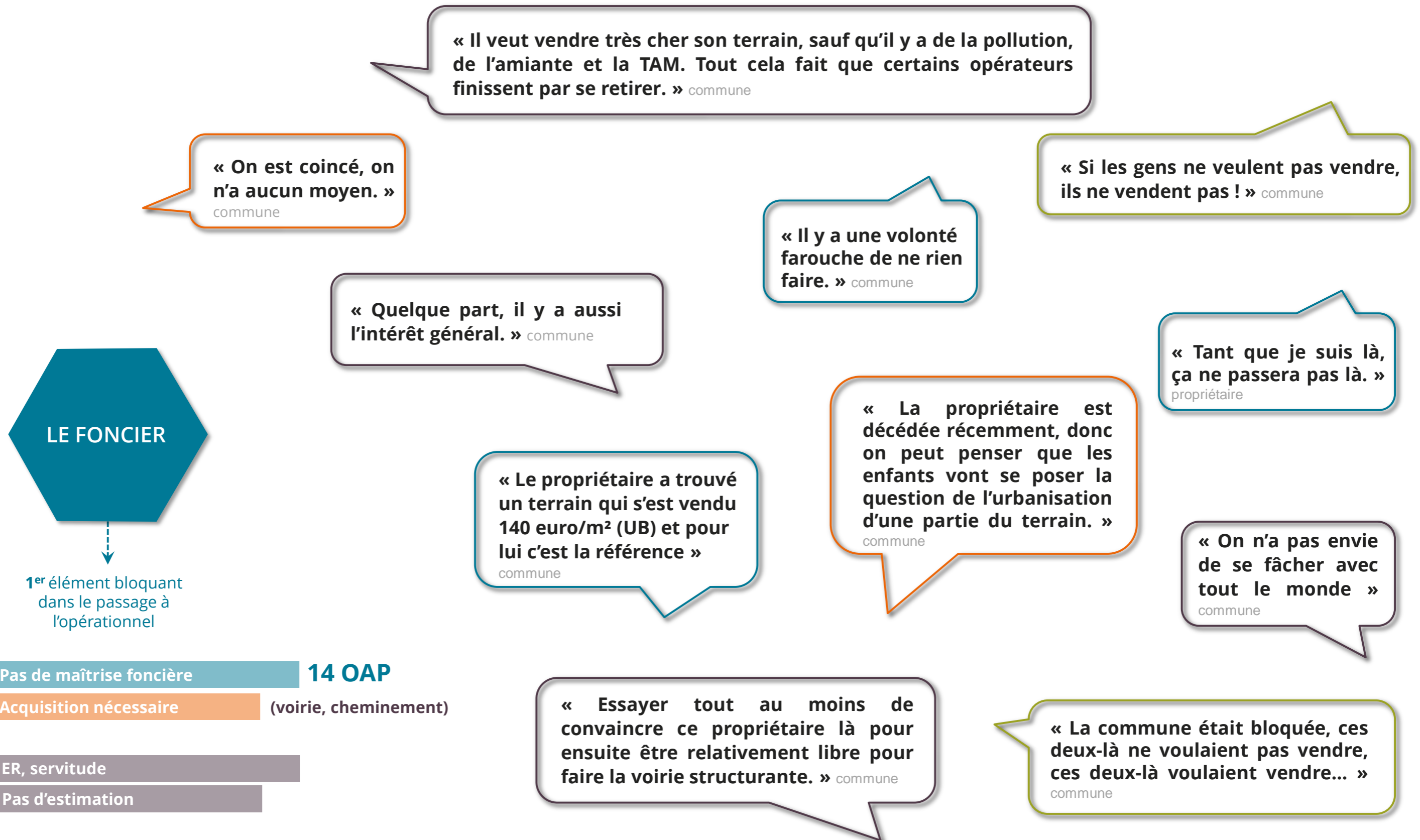


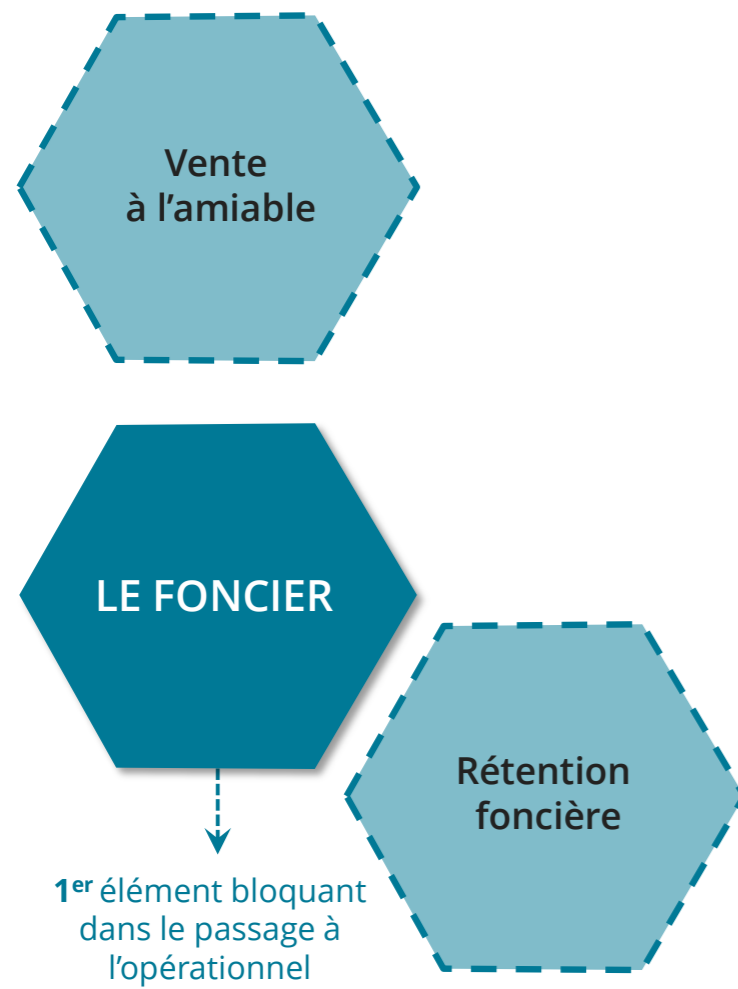
Principaux zonages appliqués aux OAP



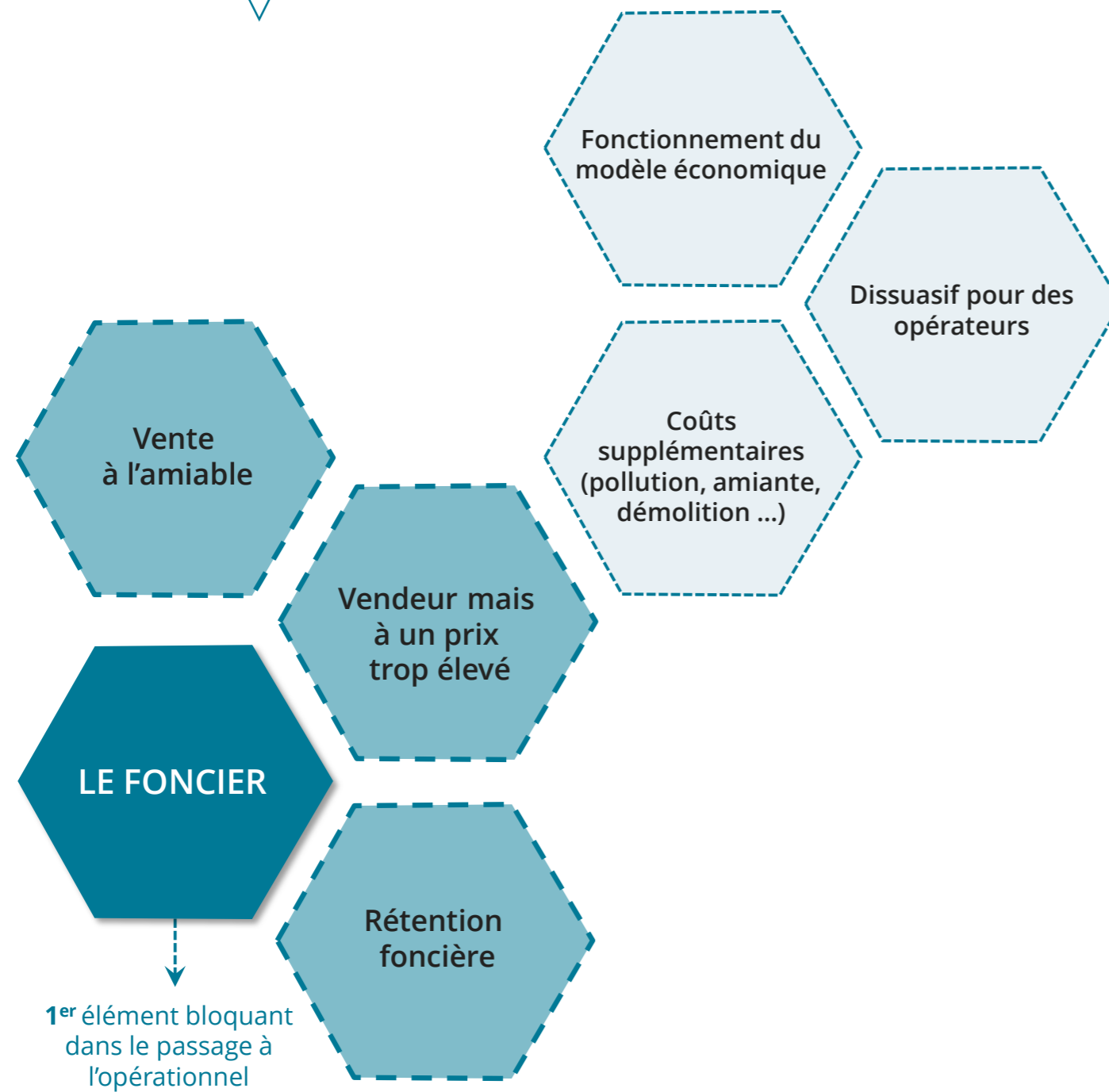
TROIS SUJETS CENTRAUX



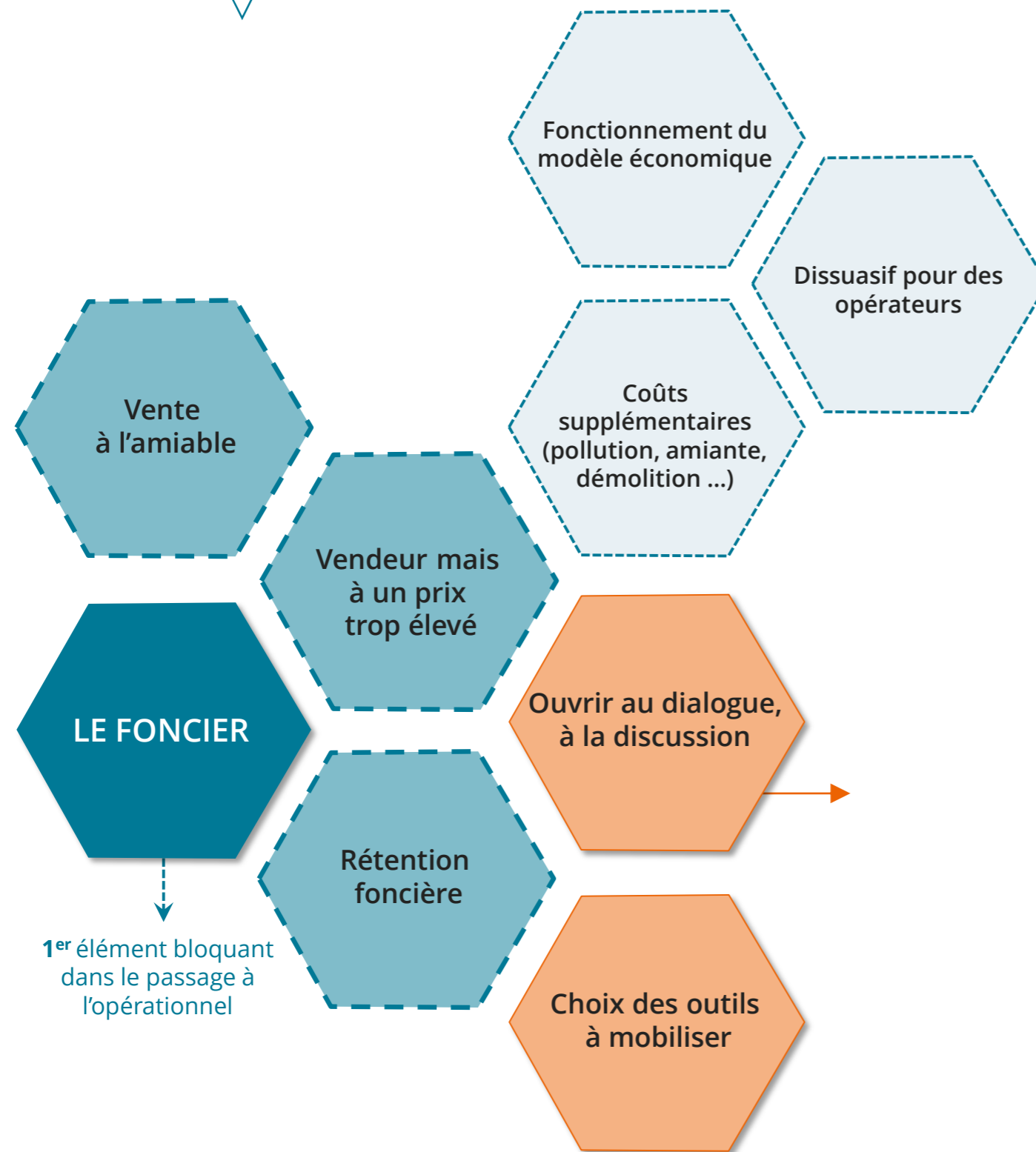


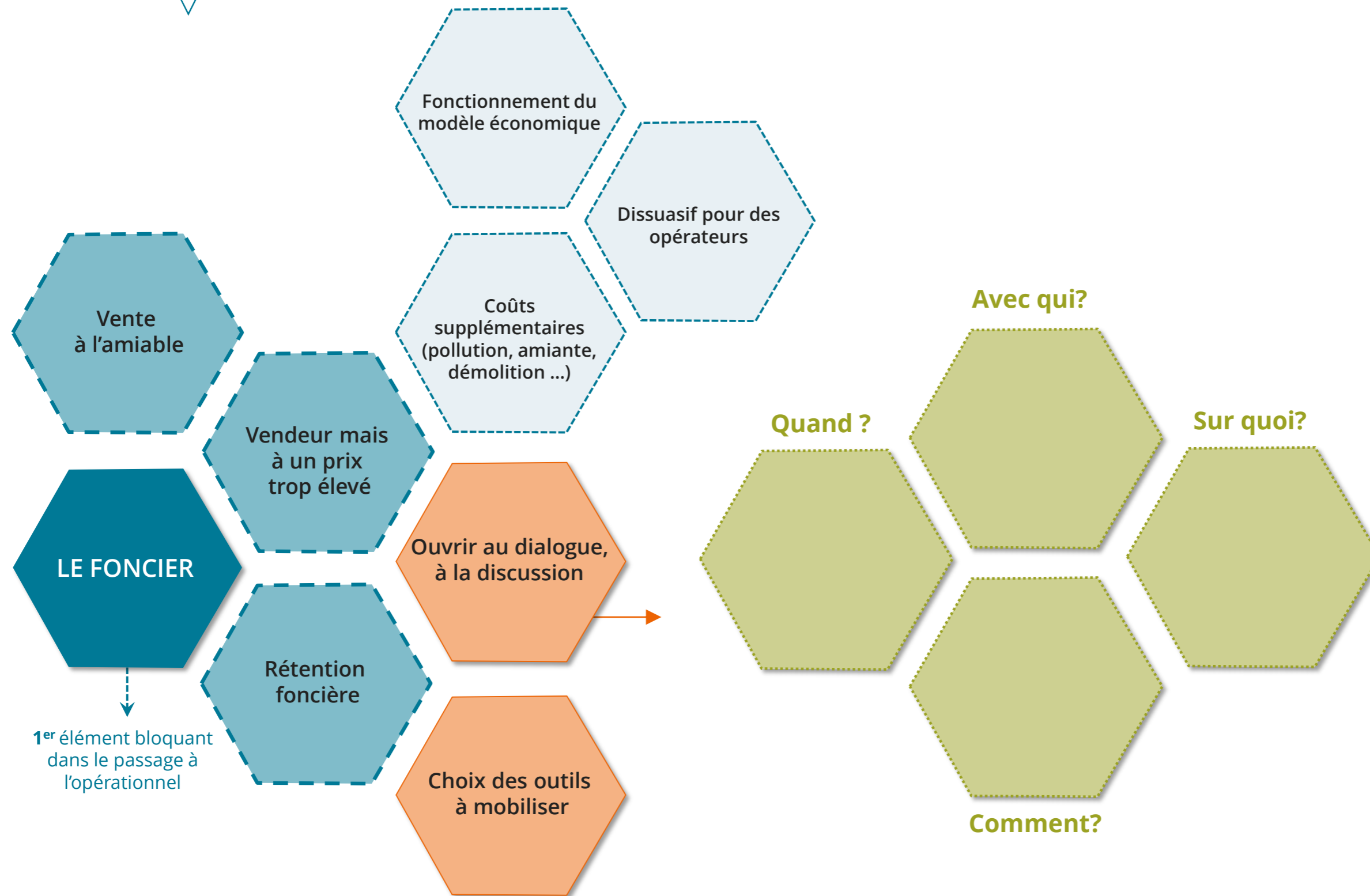


LE FONCIER

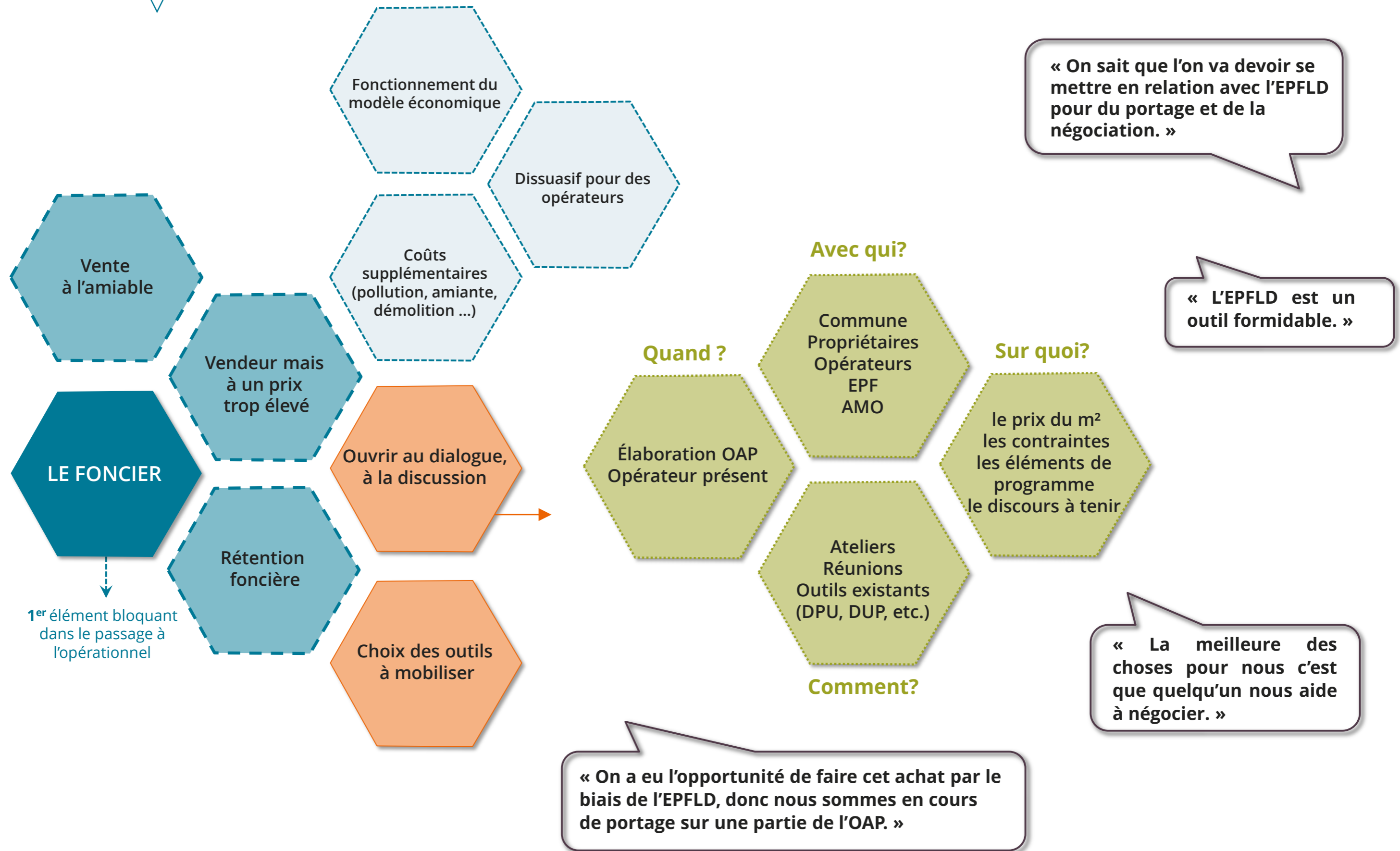


LE FONCIER





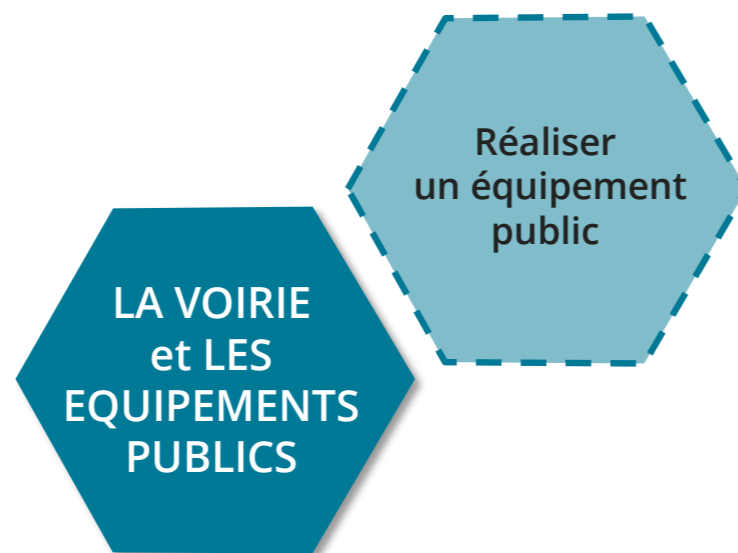
LE FONCIER





« C'est ce qui manque dans nos réflexions ...
le financement des équipements. »

« L'accès est vraiment la raison
profonde de cette OAP, positionner
l'ER pour désenclaver la parcelle. »



« Il y a les réseaux d'eau pluviale où
nous avons fait des découvertes, des
endroits où il n'y en avait pas et
d'autres qui étaient très dégradés [...] il
y a déjà eu des débordements. »

« Nous n'avions pas tous les
éléments topographiques pour
imposer un certain recul. »

Pas de maîtrise foncière

14 OAP

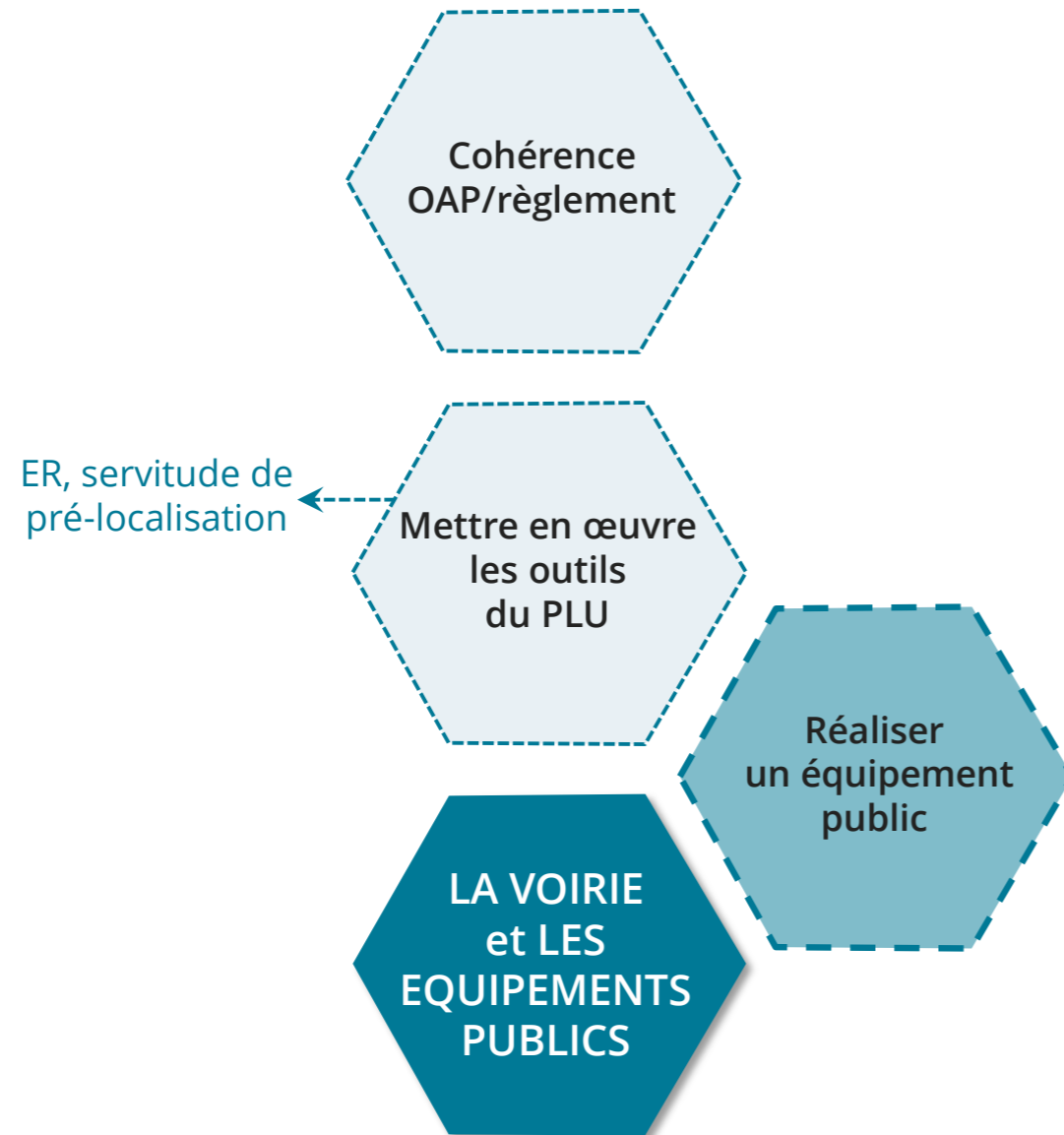
Acquisition nécessaire

(voirie, cheminement)

ER, servitude

Pas d'estimation

VOIRIE ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Pas de maîtrise foncière

14 OAP

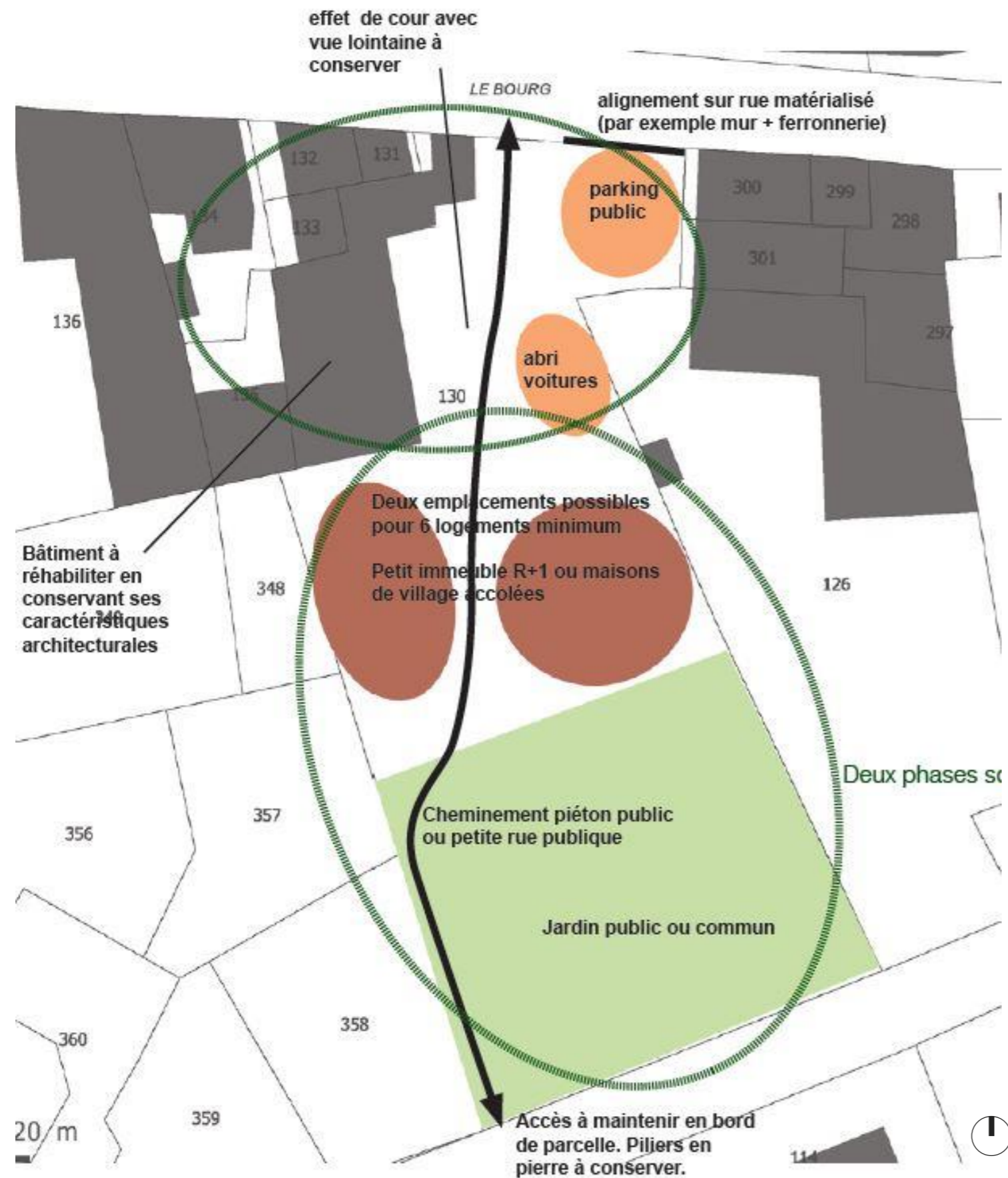
Acquisition nécessaire

(voirie, cheminement)

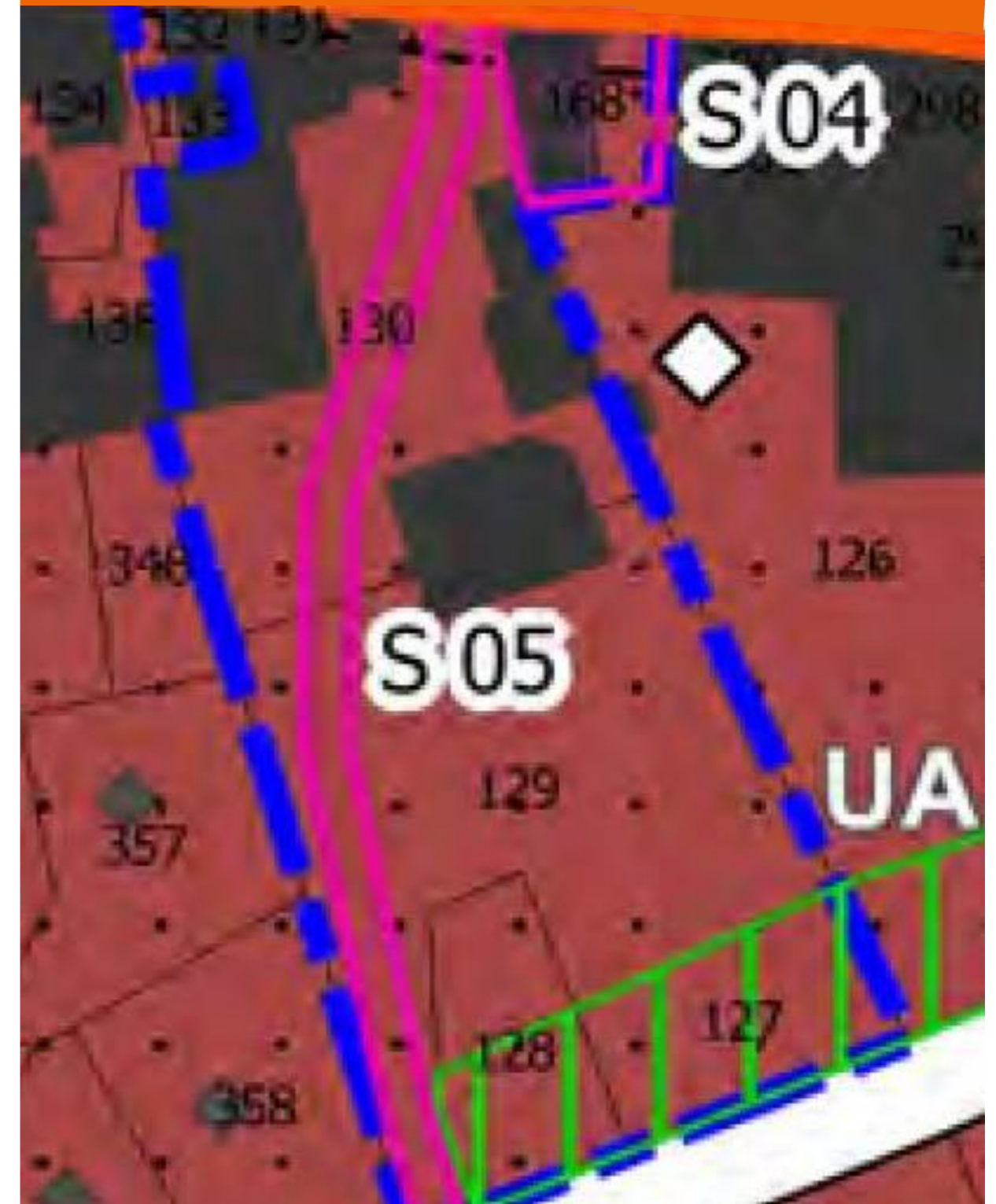
ER, servitude

Pas d'estimation

VOIRIE ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

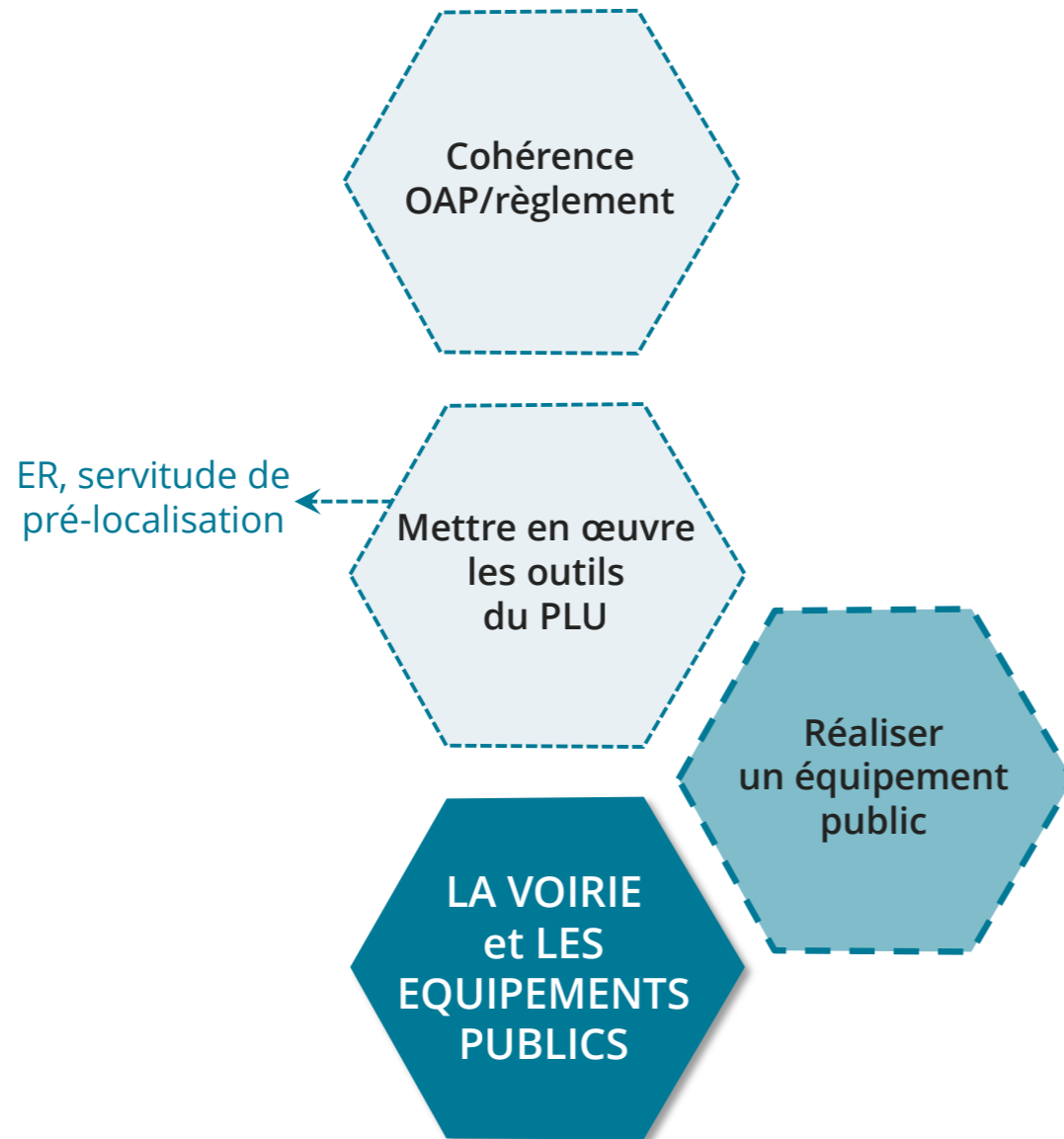


Traduction sous forme de servitude de pré-localisation dans le règlement graphique



OAP « Centre-village » - Massieu

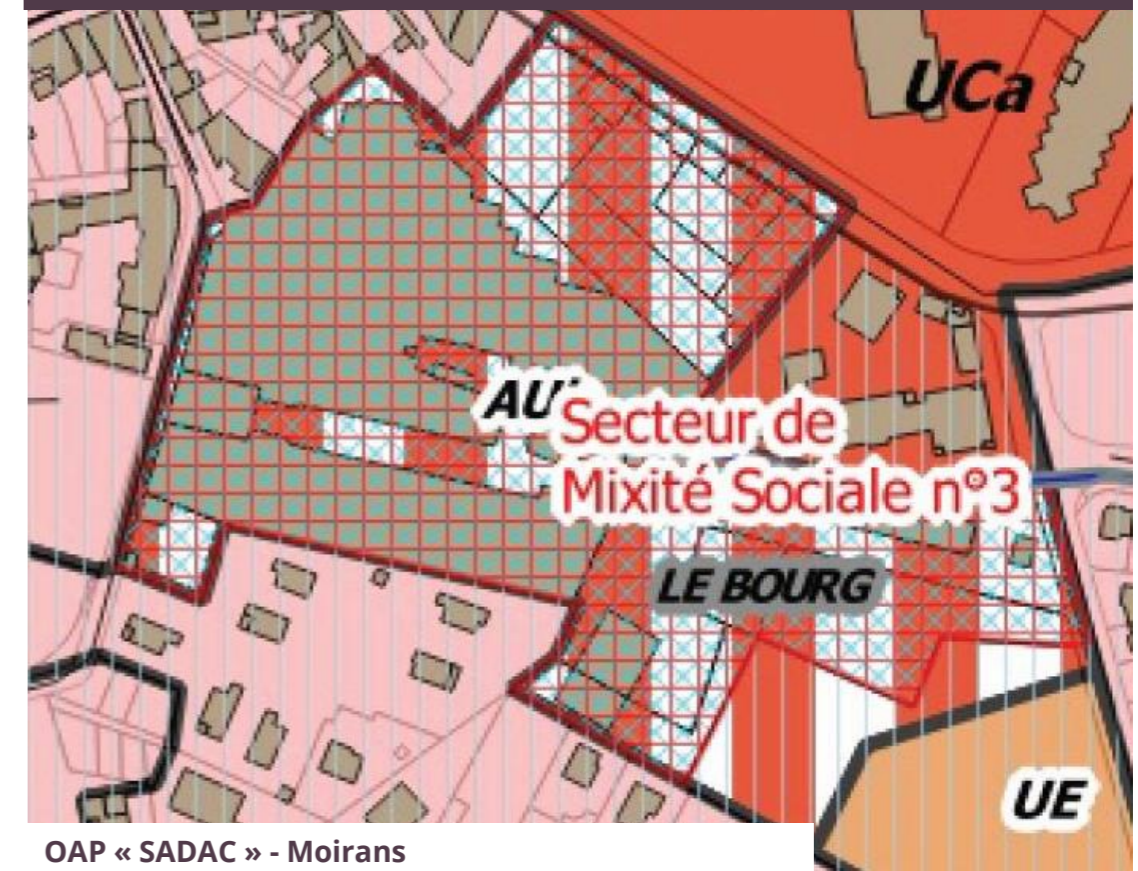
VOIRIE ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Pas de maîtrise foncière	14 OAP
Acquisition nécessaire	(voirie, cheminement)
ER, servitude	
Pas d'estimation	

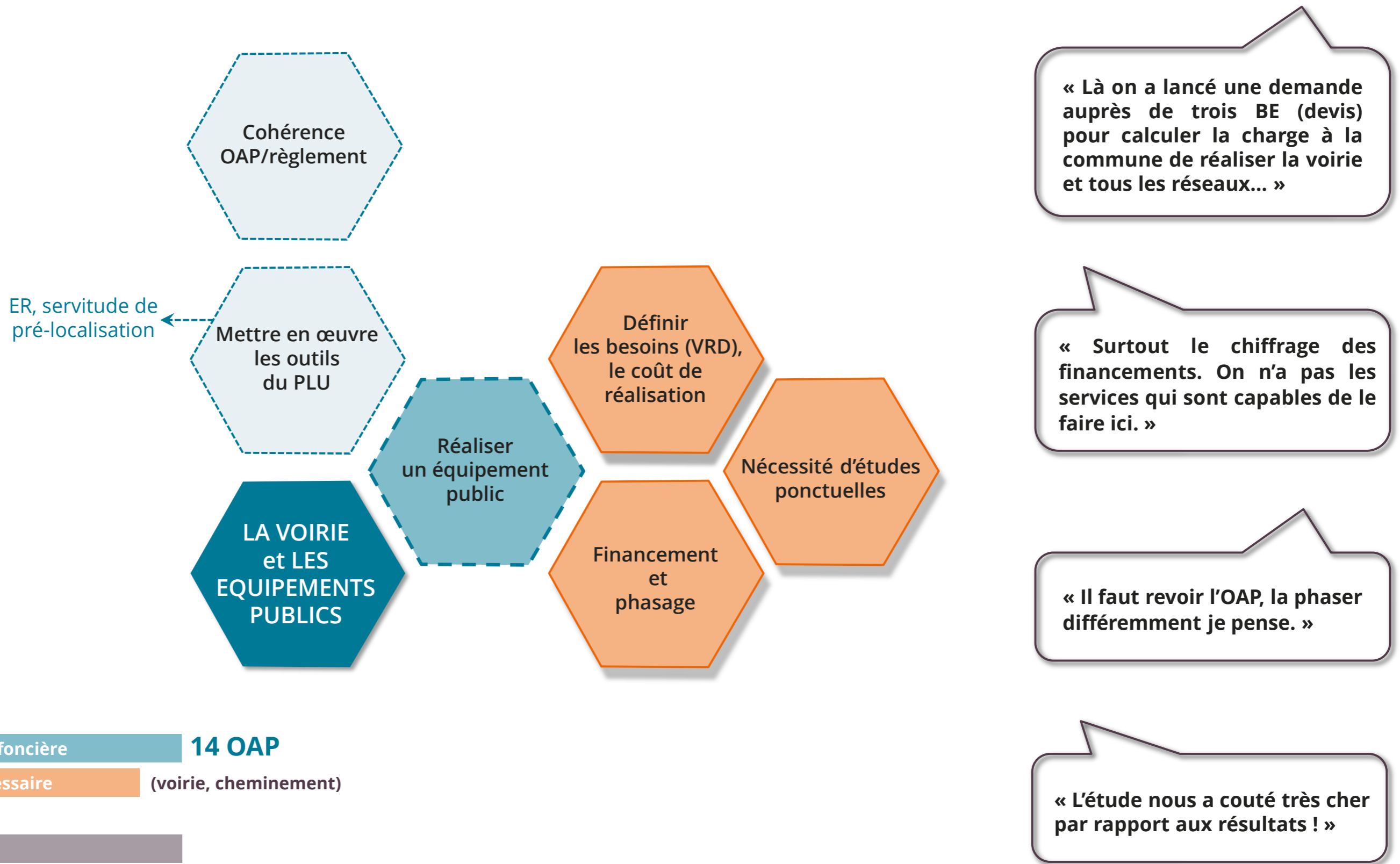


Pas de traduction de la voirie et place publique dans le règlement graphique



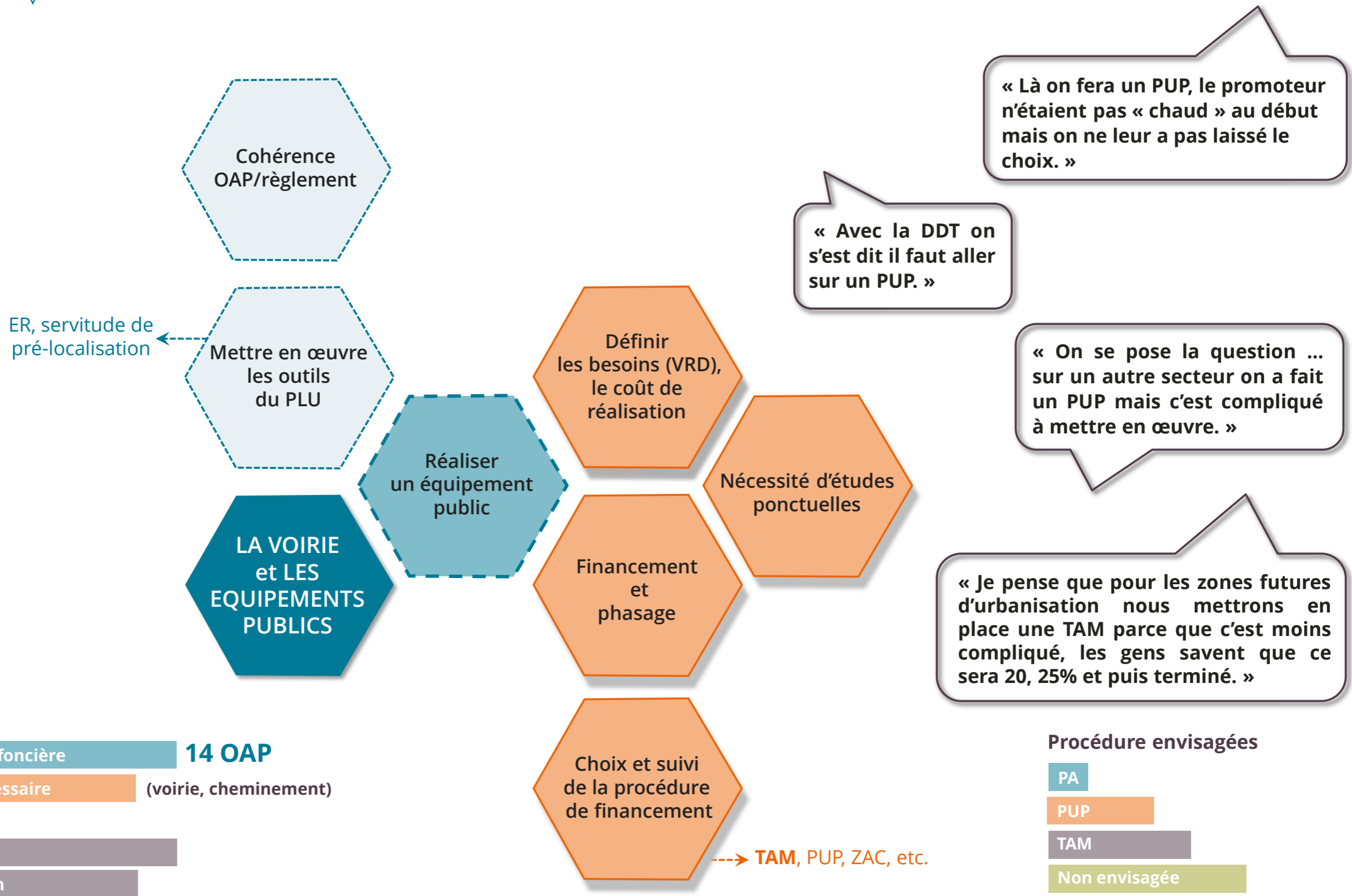
OAP « SADAC » - Moirans

VOIRIE ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS



- Pas de maîtrise foncière **14 OAP**
- Acquisition nécessaire (voirie, cheminement)
- ER, servitude
- Pas d'estimation

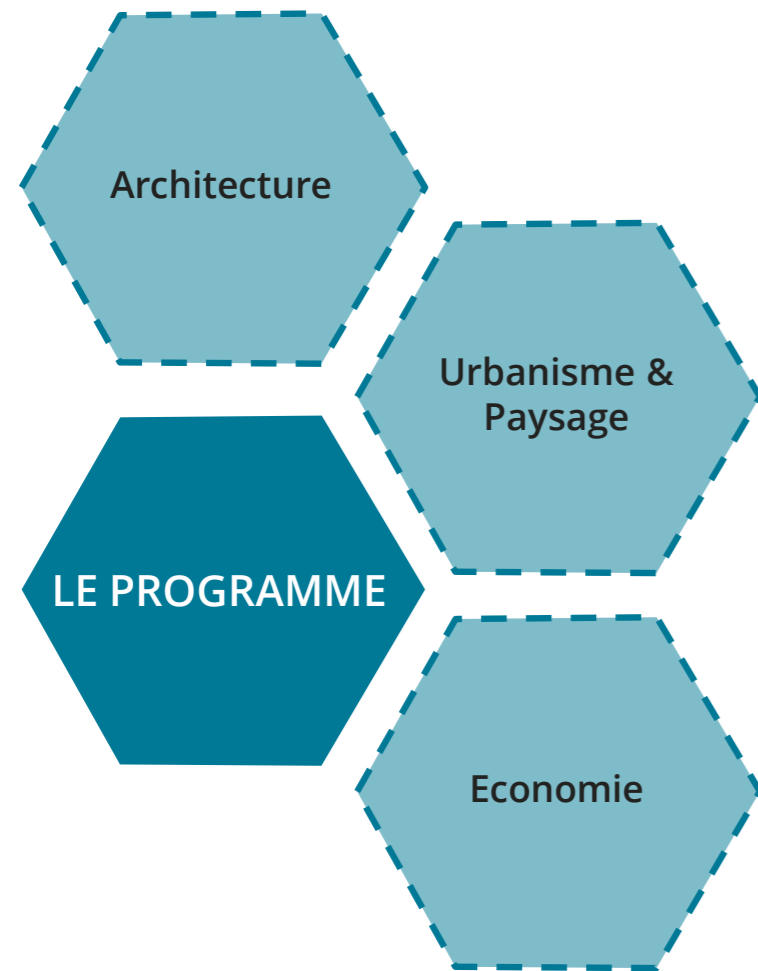
VOIRIE ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS



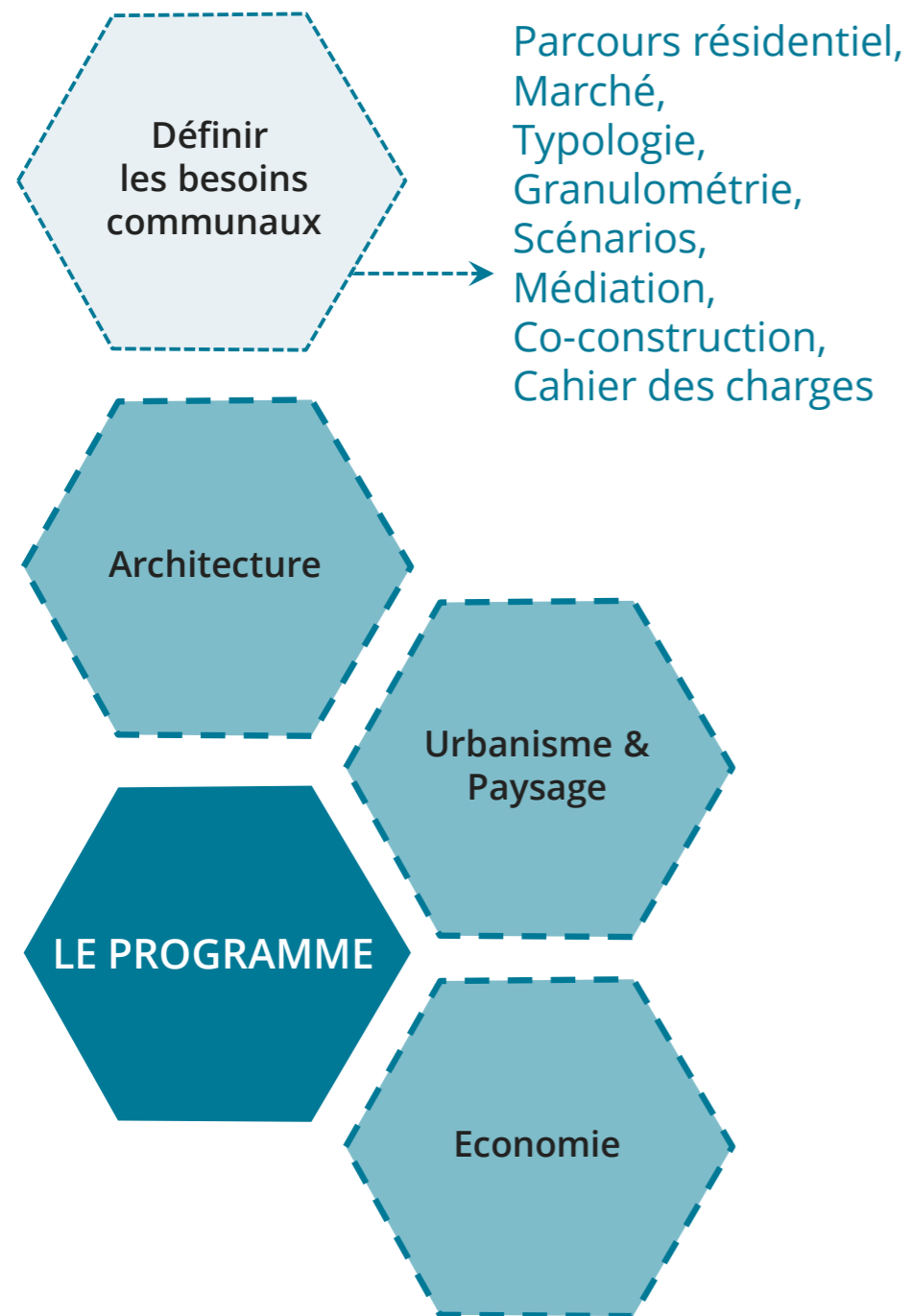
Pas de maîtrise foncière **14 OAP**
 Acquisition nécessaire (voirie, cheminement)

ER, servitude
 Pas d'estimation

LE PROGRAMME



LE PROGRAMME



Destination programmatique

11	4	OAP
Dédiée au logement Individuel Intermédiaire Collectif	Mixte Logement Activité Services	

Taux de LLS dans les OAP

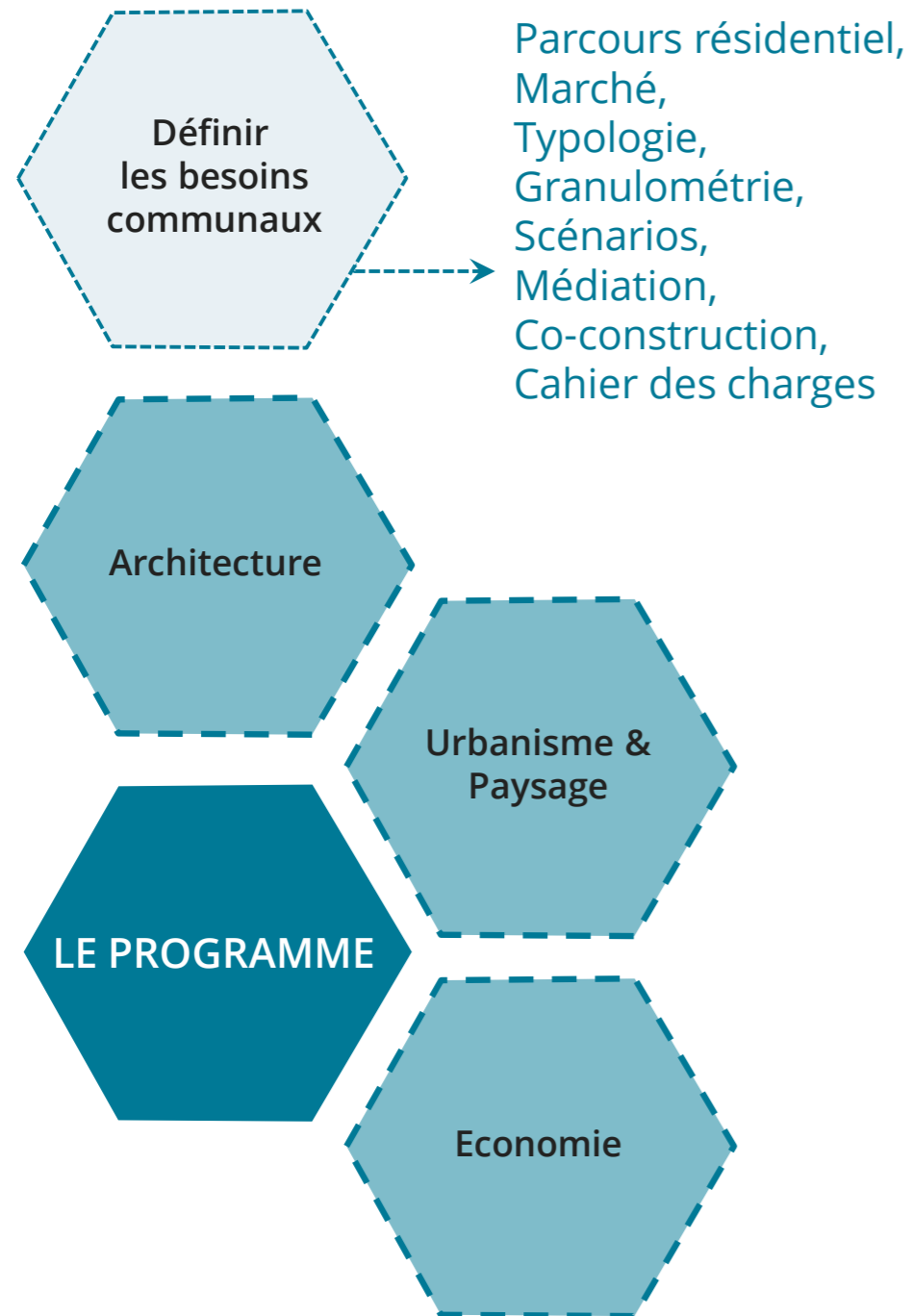
≥20%	9 cas	<20%	6cas
70%			

C'est le taux d'OAP liées à des SMS (secteur de mixité sociale) dans le règlement graphique

Besoins en logement	
Marché	

Éléments non déterminés en amont

LE PROGRAMME



Espace de transition où des lots libres sont à prioriser

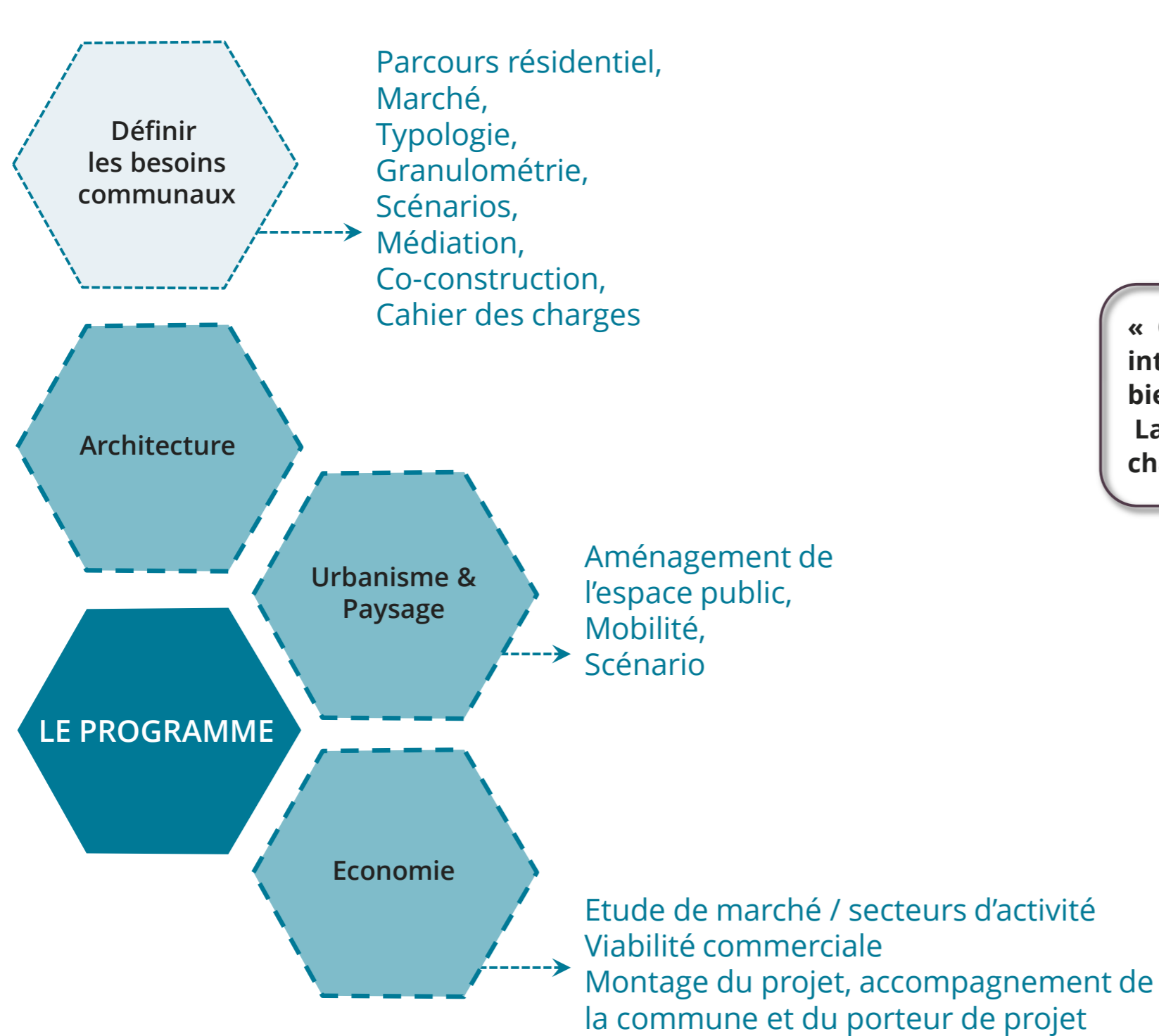


Mixité maisons groupées, intermédiaires, petits collectifs

Illustration indicative des principes d'aménagement et des typologies envisageables

>> Ceci n'est pas une étude de programmation architecturale, urbaine et paysagère mais permet d'évaluer rapidement la capacité du site identifié

LE PROGRAMME



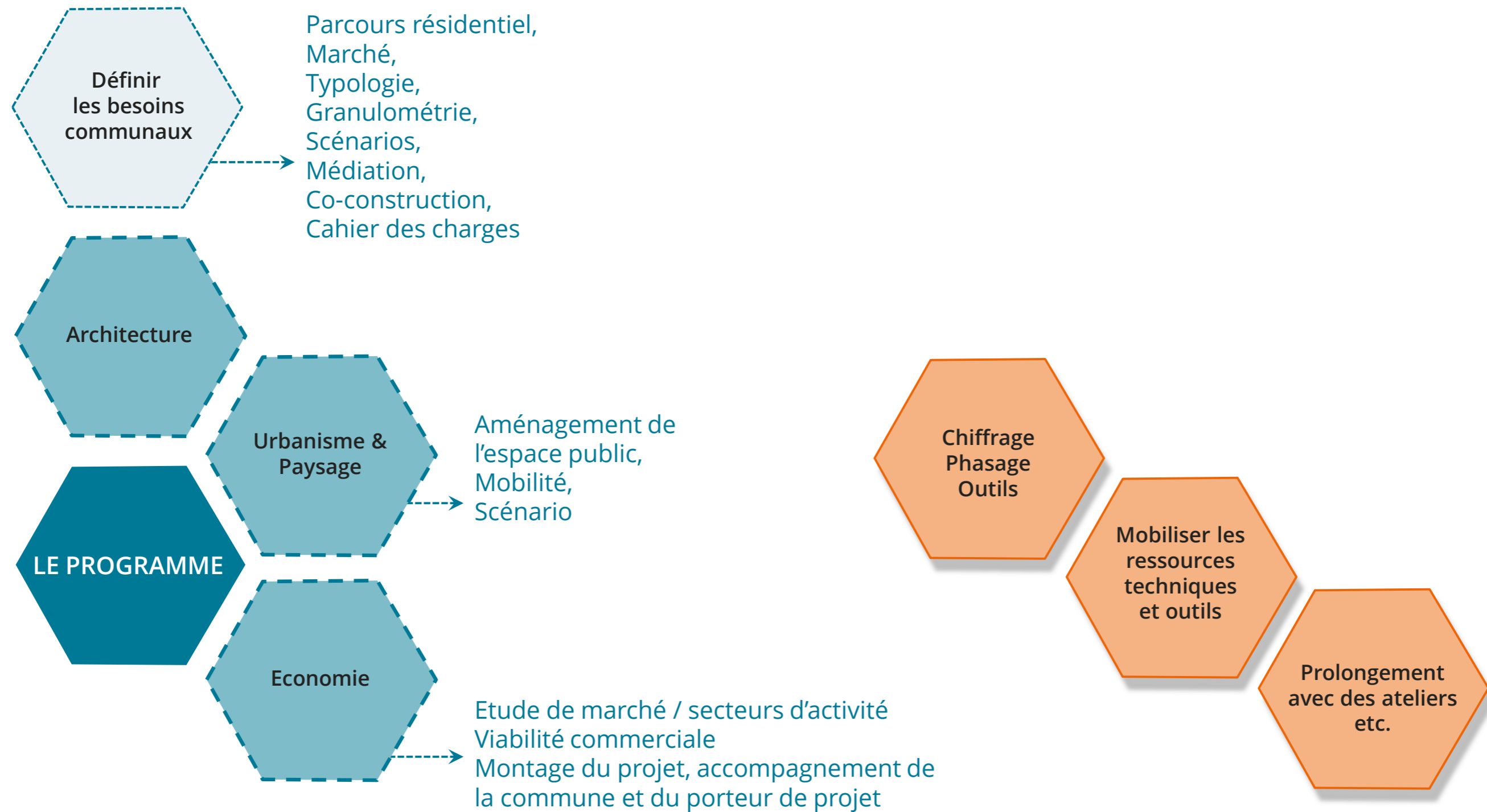
« Il est important que l'on puisse communiquer, il y aura un travail qui sera fait avec les habitants (actuels et futurs). »

« On a visité une opération de logements intermédiaires dans une commune, c'était bien. Je n'en vois pas beaucoup. La réponse qui est faite par les opérateurs à chaque fois c'est « Ça coûte trop cher »... »

« Notre souhait c'est d'être fortement accompagné, notamment sur l'animation d'atelier avec la population. »

« C'est l'opérateur qui souhaite ça. »
(sous entendu les typologie et granulométrie)

LE PROGRAMME



∨

IV. GÉNÉRALISATION AUTOUR DE THÉMATIQUES

- 1. INTÉGRER LES ORIENTATIONS SUPRA-COMMUNALES**
- 2. CONNAÎTRE, UTILISER LES OUTILS ET RESSOURCES**
- 3. IDENTIFIER LES INTÉRÊTS**
- 4. MAÎTRISER L'ÉVOLUTION FONCIÈRE**
- 5. RÉALISER DES ÉTUDES EN COMPLÉMENT**
- 6. CONCERTER, ÉCHANGER AVEC LES ACTEURS**
- 7. GÉRER LES TEMPORALITÉS**
- 8. TEMPS D'ÉCHANGE COLLECTIF**

L'OAP DONT VOUS ÊTES LE HÉROS



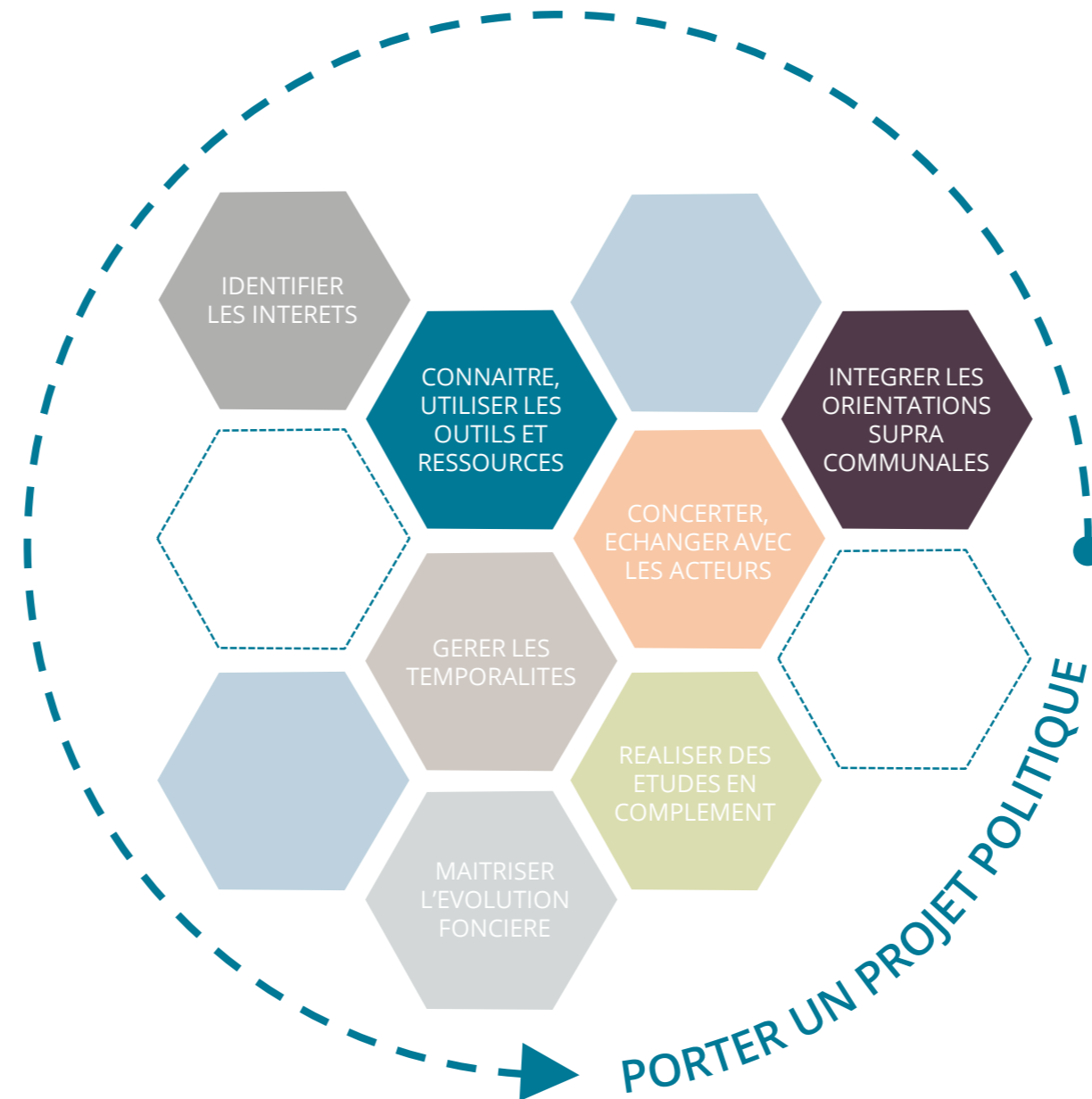
> **PLU intégrateur :**
SCoT, PLH, etc.

L'OAP DONT VOUS ÊTES LE HÉROS



> **Outils et procédures**
ER, servitude, PAPA
TAM, PUP, ZAC, PA

> **Ressources**
Intercommunalité,
DDT, CAUE, EPF,
ABF, ADS, SEDI,
architecte-conseil,
etc.



> **PLU intégrateur :**
SCoT, PLH, etc.

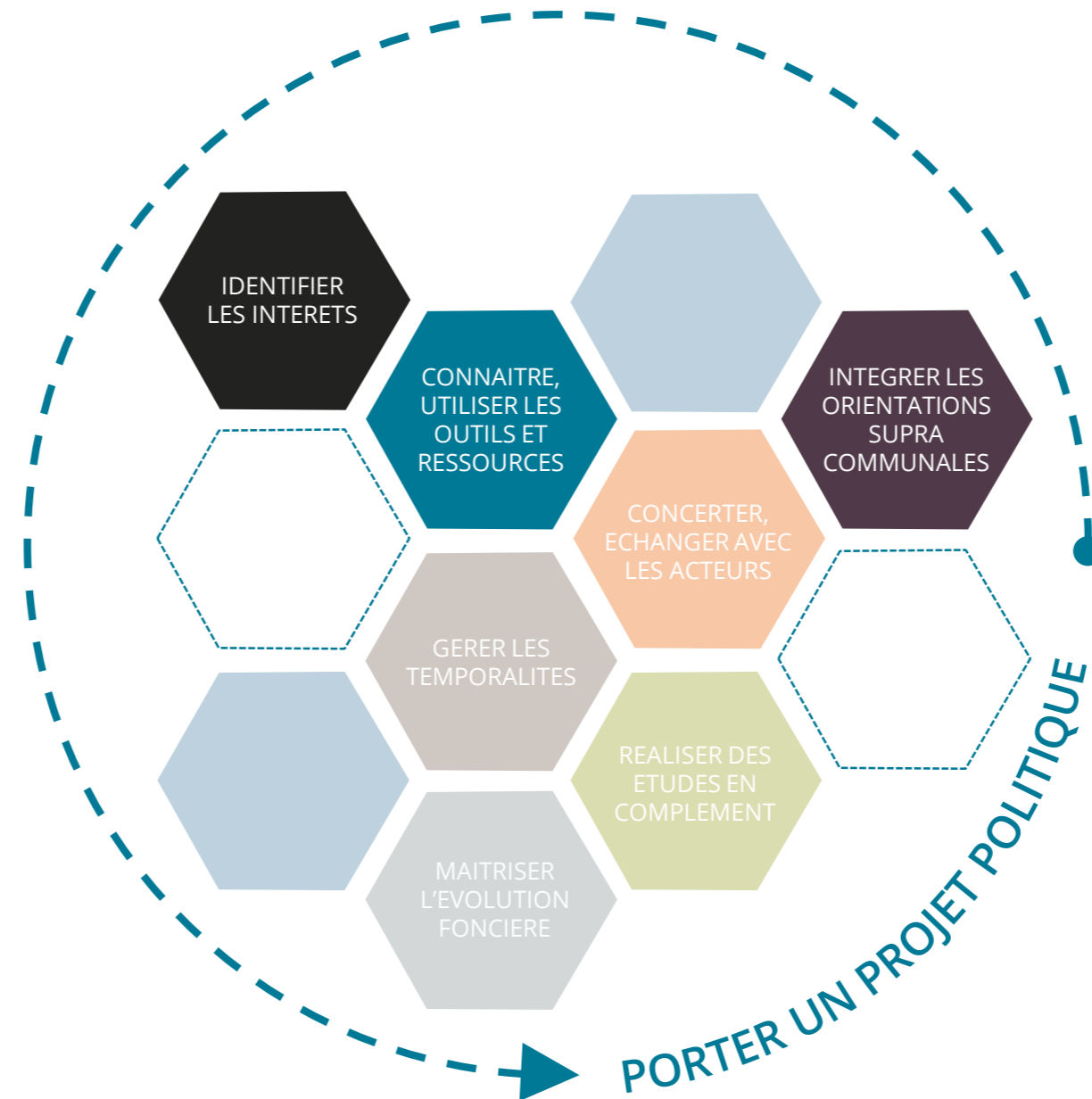
L'OAP DONT VOUS ÊTES LE HÉROS



Souvent bien pris en compte mais
>> **importance de la mise en cohérence entre OAP et règlement**

> **Outils et procédures**
ER, servitude, PAPA
TAM, PUP, ZAC, PA

> **Ressources**
Intercommunalité,
DDT, CAUE, EPF,
ABF, ADS, SEDI,
architecte-conseil,
etc.



> **PLU intégrateur :**
SCoT, PLH, etc.

L'OAP DONT VOUS ÊTES LE HÉROS

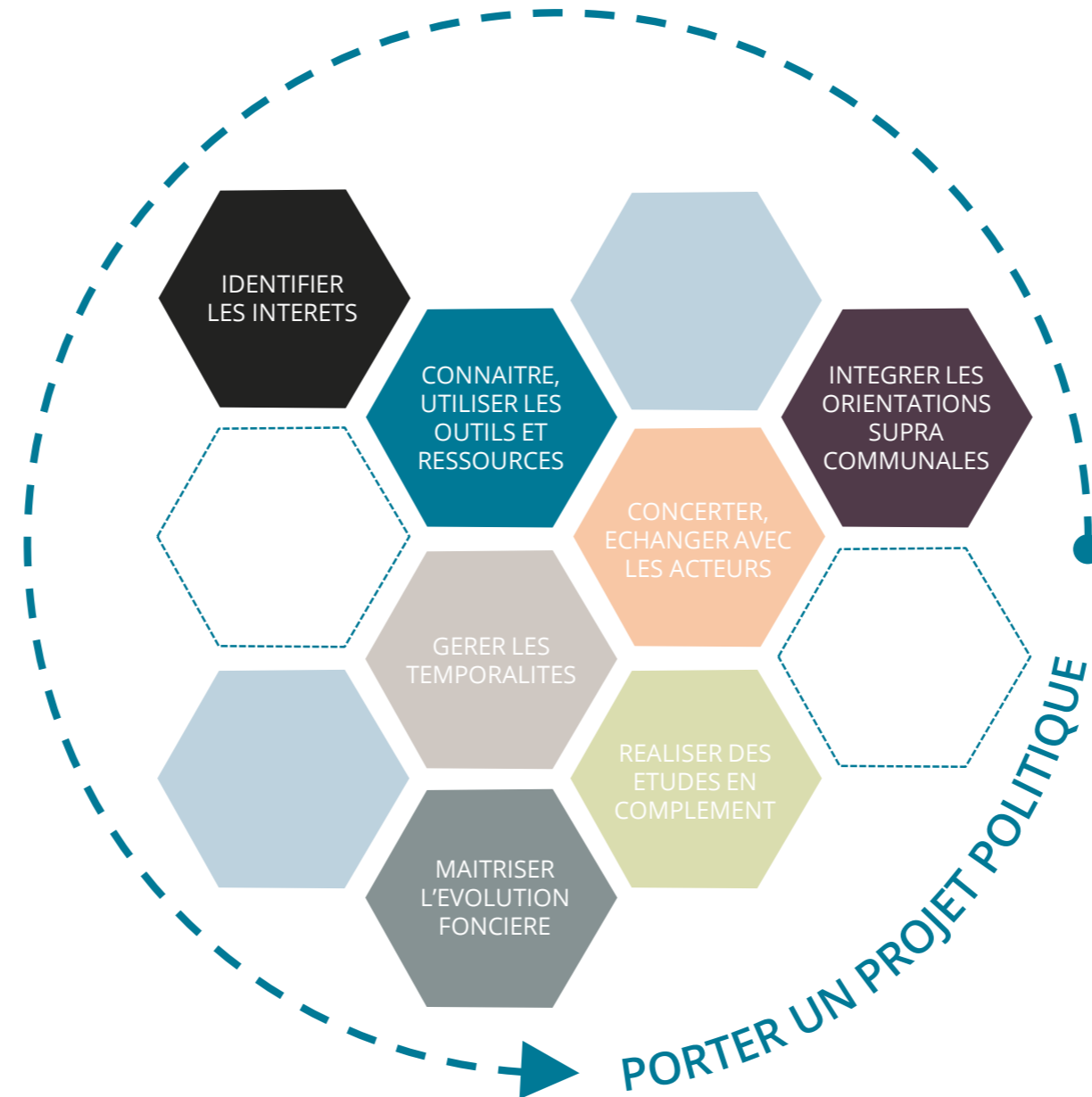


Souvent bien pris en compte mais
>> **importance de la mise en cohérence entre OAP et règlement**

> **Outils et procédures**
ER, servitude, PAPA
TAM, PUP, ZAC, PA

> **Ressources**
Intercommunalité,
DDT, CAUE, EPF,
ABF, ADS, SEDI,
architecte-conseil,
etc.

> exploiter les outils à disposition
> concerter et négocier en ayant
identifié les points de contraintes
potentiels



> **PLU intégrateur :**
SCoT, PLH, etc.

L'OAP DONT VOUS ÊTES LE HÉROS

Souvent bien pris en compte mais
 >> **importance de la mise en cohérence entre OAP et règlement**

> **Outils et procédures**
 ER, servitude, PAPA
 TAM, PUP, ZAC, PA

> **Ressources**
 Intercommunalité,
 DDT, CAUE, EPF,
 ABF, ADS, SEDI,
 architecte-conseil,
 etc.

> exploiter les outils à disposition
 > concerter et négocier en ayant identifié les points de contraintes potentiels



> **PLU intégrateur :**
 SCoT, PLH, etc.

> VRD
 > programmation, architecture,
 urbanisme, paysage, économie
 > Montage et bilan opérationnel
 >> **chiffrage, phasage, outils**

L'OAP DONT VOUS ÊTES LE HÉROS

Souvent bien pris en compte mais
 >> **importance de la mise en cohérence entre OAP et règlement**

> **Outils et procédures**
 ER, servitude, PAPA
 TAM, PUP, ZAC, PA

> **Ressources**
 Intercommunalité,
 DDT, CAUE, EPF,
 ABF, ADS, SEDI,
 architecte-conseil,
 etc.

> exploiter les outils à disposition
 > concerter et négocier en ayant
 identifié les points de contraintes
 potentiels



> **PLU intégrateur :**
 SCoT, PLH, etc.

> avec les personnes ressources
 > avec la population
 > avec les propriétaires fonciers
 et/ou les riverains

> VRD
 > programmation, architecture,
 urbanisme, paysage, économie
 > Montage et bilan opérationnel
 >> **chiffrage, phasage, outils**

L'OAP DONT VOUS ÊTES LE HÉROS

Souvent bien pris en compte mais
>> importance de la mise en cohérence entre OAP et règlement

> Outils et procédures

ER, servitude, PAPA
 TAM, PUP, ZAC, PA

> Ressources

Intercommunalité,
 DDT, CAUE, EPF,
 ABF, ADS, SEDI,
 architecte-conseil,
 etc.

- > outils, procédures à mobiliser
- > anticiper le besoin d'études et le temps nécessaire de réalisation
- > définir un ordre de priorité souple pour aider à se positionner sur un secteur

- > exploiter les outils à disposition
- > concerter et négocier en ayant identifié les points de contraintes potentiels



> PLU intégrateur :
 SCoT, PLH, etc.

- > avec les personnes ressources
- > avec la population
- > avec les propriétaires fonciers et/ou les riverains

- > VRD
- > programmation, architecture, urbanisme, paysage, économie
- > Montage et bilan opérationnel
- >> **chiffrage, phasage, outils**

L'OAP DONT VOUS ÊTES LE HÉROS

Souvent bien pris en compte mais
>> importance de la mise en cohérence entre OAP et règlement

> Outils et procédures
 ER, servitude, PAPA
 TAM, PUP, ZAC, PA

> Ressources
 Intercommunalité,
 DDT, CAUE, EPF,
 ABF, ADS, SEDI,
 architecte-conseil,
 etc.

> outils, procédures à mobiliser
 > anticiper le besoin d'études et le temps nécessaire de réalisation
 > définir un ordre de priorité souple pour aider à se positionner sur un secteur

> exploiter les outils à disposition
 > concerter et négocier en ayant identifié les points de contraintes potentiels



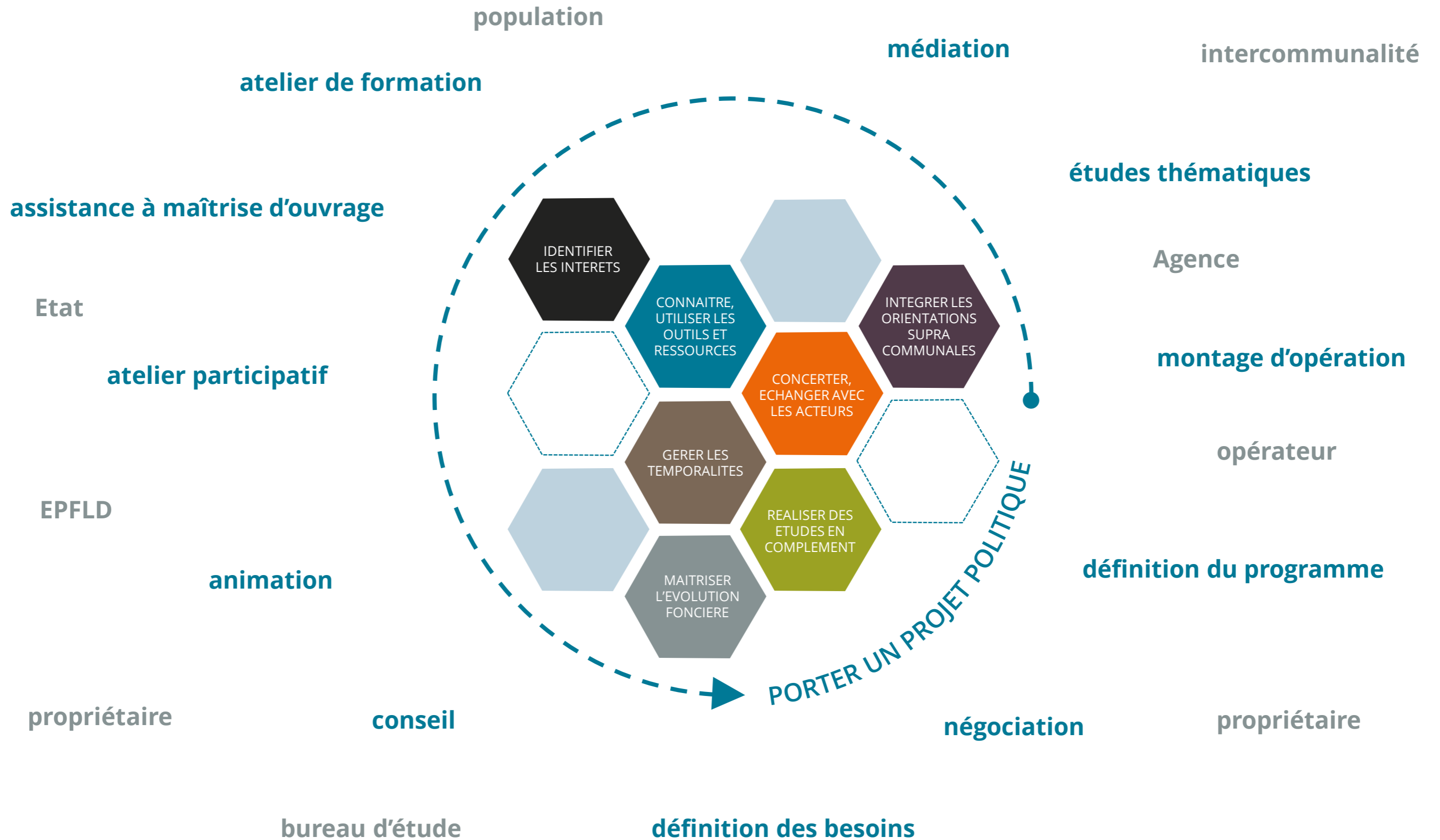
> PLU intégrateur :
 SCoT, PLH, etc.

> avec les personnes ressources
 > avec la population
 > avec les propriétaires fonciers et/ou les riverains

> VRD
 > programmation, architecture, urbanisme, paysage, économie
 > Montage et bilan opérationnel
 >> **chiffrage, phasage, outils**

> affirmer les invariants
> être en position de négociation
> partager avec les acteurs pour enrichir

DISCUSSION COLLECTIVE



V.

QUELQUES ACCOMPAGNEMENTS RÉALISÉS PAR L'AGENCE

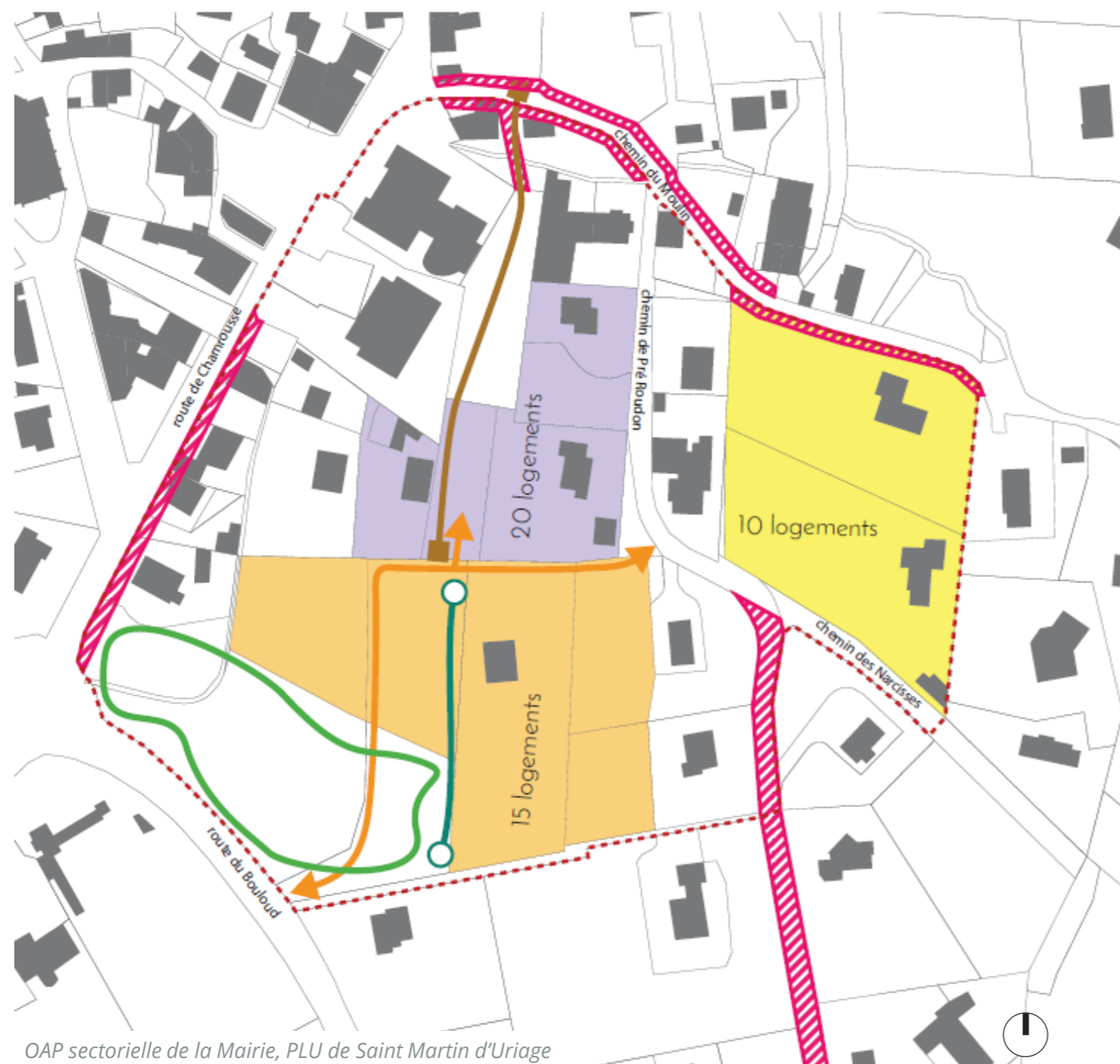
- 1. ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE SUR UNE OAP À ST-MARTIN D'URIAGE**
- 2. ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DU GRAND-LEMPES**
- 3. APPROFONDISSEMENTS FONCIERS**

1. ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE SUR UNE OAP À ST-MARTIN D'URIAGE

Objectif : accompagner la commune dans la mise en œuvre du projet urbain

Valider la faisabilité du projet urbain, en termes d'enjeux urbains, de programmation et d'équilibres financiers.

La ville s'interrogeait en particulier sur la charge foncière admissible pour les opérateurs à formuler dans le cadre d'un appel à projet.



OAP sectorielle de la Mairie, PLU de Saint Martin d'Uriage

Marché, programmation, composition urbaine, montage opérationnel

- > Analyse du marché à partir des terrains à bâtir / de la construction de logements individuels et collectifs dans le neuf et l'ancien
- > Hypothèses en termes d'implantation des bâtiments, d'accès et de densité
- > Etude de capacité et de composition en cohérence avec une faisabilité financière et opérationnelle

1. ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE SUR UNE OAP À ST-MARTIN D'URIAGE

Suggestion d'implantation du bâti
 Pleine terre
 Cheminement piéton

Suggestion d'implantation des stationnements extérieurs
 Accès
 Point de vue préservé



- > Une implantation « en peigne » et « en gradin » **favorisant les vues vers le grands paysage** pour les logements existants et les nouveaux logements
- > Des petits **collectifs structurant l'espace public**
- > De l'**habitat individuel groupé** pour **marquer une progression vers les logements diffus**

		A	B	C	D
Surface terrain		820	2 705	3 600	2 180
Pleine Terre (PLU)	30%	246	811,5	1 080	654
Nombre logements	OAP	5	15	15	8
Emprise au sol du bâti	/	160	720	400	380
Nombre stationnements	1,8 / lgt	9	27	27	14,4
Surface stationnement	25 m ²	225	675	675	360
Pleine Terre dessinée		435	1 310	2 525	1 440

1. ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE SUR UNE OAP À ST-MARTIN D'URIAGE



C Habitat intermédiaire
15 logements
3 à 6 logements chacun

A Petit collectif
6 logements

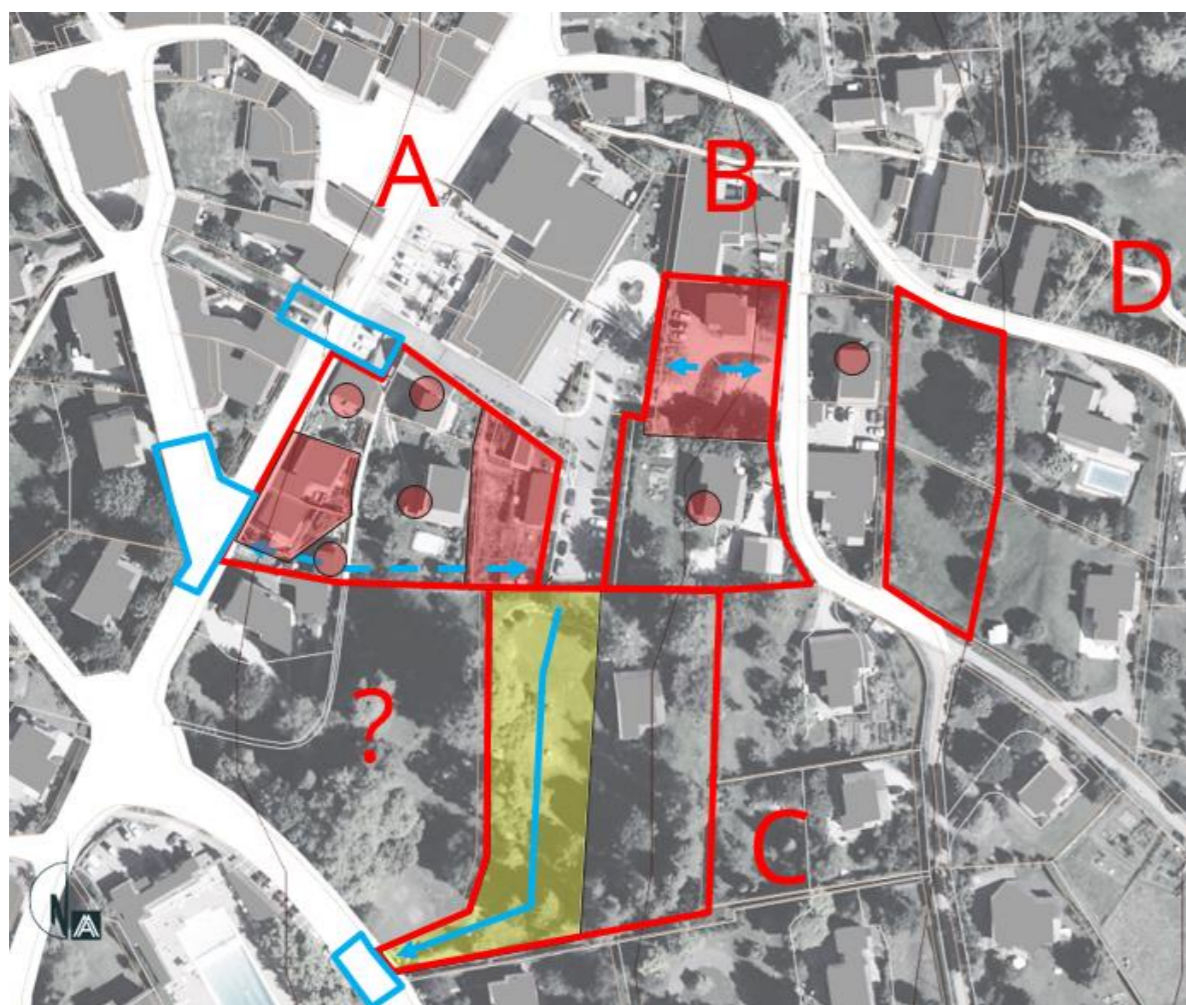
B Habitat intermédiaire
18 logements
6 logements chacun

D Petit collectif
« grande maison »
4 logements
+
Maisons en bande
4 logements



1. ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE SUR UNE OAP À ST-MARTIN D'URIAGE

BILAN – PREMIERE APPROCHE*



*Pré-bilan au ratio hors frais financiers et annexes

Conseils pour un meilleur équilibre économique :

- **consulter les opérateurs pour déterminer une gamme de prix réaliste** : env 500 € / m² de SP (à vérifier)
- vendre des lots à bâtir (à encadrer)
- abandonner la voirie (plan de circulation)

Postes dépenses / recettes	€ HT Hyp 330 € / m ² SP	€ HT Hyp 500 € / m ² SP
DEPENSES	env 3 500 000	env 3 500 000
Équipements (hors parc, EP, tvx 1/3)	env 500 000	env 500 000
Voiries 250 mL x 8 ml yc moe (150 € / m ² + 20%)	env 500 000	env 500 000
Foncier (hors frais, taxes et démolition)	env 3 000 000	env 3 000 000
acquis	859 000	859 000
à acquérir (prévu)	650 000	650 000
à acquérir (sc2 – 81, 72, 266, 2100 m ²)	1 500 000	1 500 000
RECETTES (330 € / m² SP)	env 1 650 000	env 2 460 000
A – 3500 m ² => 2625 m ² SP	866 000	1 312 500
B – 2700 m ² => 2025 m ² SP	668 000	1 012 500
TA 5% sur A, B, C => 7200 m ² SP	135 000	135 000
RESULTAT	env -1 850 000	env -1 040 000






Soit 100-180 K / an sur 10 ans

2. ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DU GRAND LEMPS

Oriantation d'Aménagement et Programmation (Version II)

----- Périmètre d'application de l'OAP


Composition urbaine

-  Espace de pleine terre paysager
-  Cônes de vue à garder/valoriser
-  Traitement paysager à créer
-  Limite de l'urbanisation
-  Espace d'habitation adapté aux publics spécifiques

Espace collectif et accessibilité



-  Principe de desserte à créer
-  Voirie existante à requalifier
-  Principe de liaison à créer
-  Accessibilité viaire
-  Flux, carrefour à organiser
-  Principe de liaison douce (piétons, cycles...) à créer/conforter
-  Espace vert public à créer

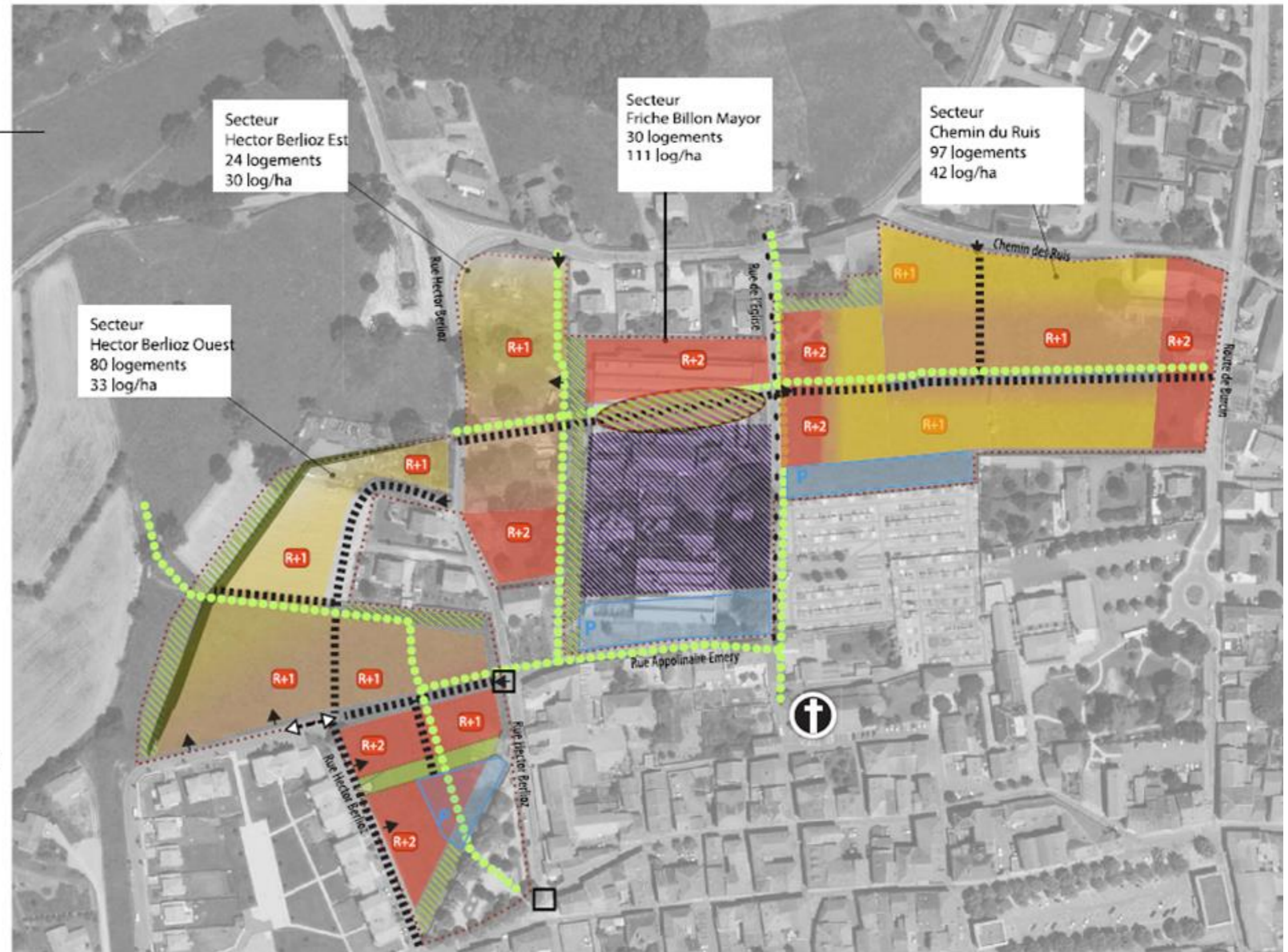
Localisation des parkings

-  Stationnement à créer

Formes urbaines et implantation

Principe d'implantation des formes urbaines, à vocation d'habitat selon leurs densité :

-  du petit collectif, maisons en bande, superposées en plot, jumelées, individuelles.
-  Hauteur



2. ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DU GRAND LEMPS



1 / Diagnostics

- Pour définir les enjeux de la programmation urbaine.
- Evaluer les ressources locales.

> Diagnostic socio-démographie / santé / habitat.

> Diagnostic ressources (équipements, services, habitantes...).

> Diagnostic patrimoine et paysage.

> Diagnostic mobilités.

> Diagnostic pré-opérationnel : atouts, contraintes, jeu d'acteurs...

2 / Scénarios

- Pour tester des possibles en matière d'extension du centre-bourg.
- Définir les objectifs du projet.

> Etudes de marché Habitat.

> Scénarios / Variantes chiffrées : Test d'implantation de l'EHPAD et d'opérations d'habitat sur les tènements libres repérés par l'OAP.

> Premiers tours de table des porteurs de projets, des propriétaires, des bailleurs, des aménageurs... (réunions techniques).

> Evaluations des impacts de l'opération sur les finances publiques.

3 / Recommandations

- Pour entrer en négociation avec les premiers porteurs de projet.
- Anticiper l'urbanisation du secteur.
- Rechercher des subventions.

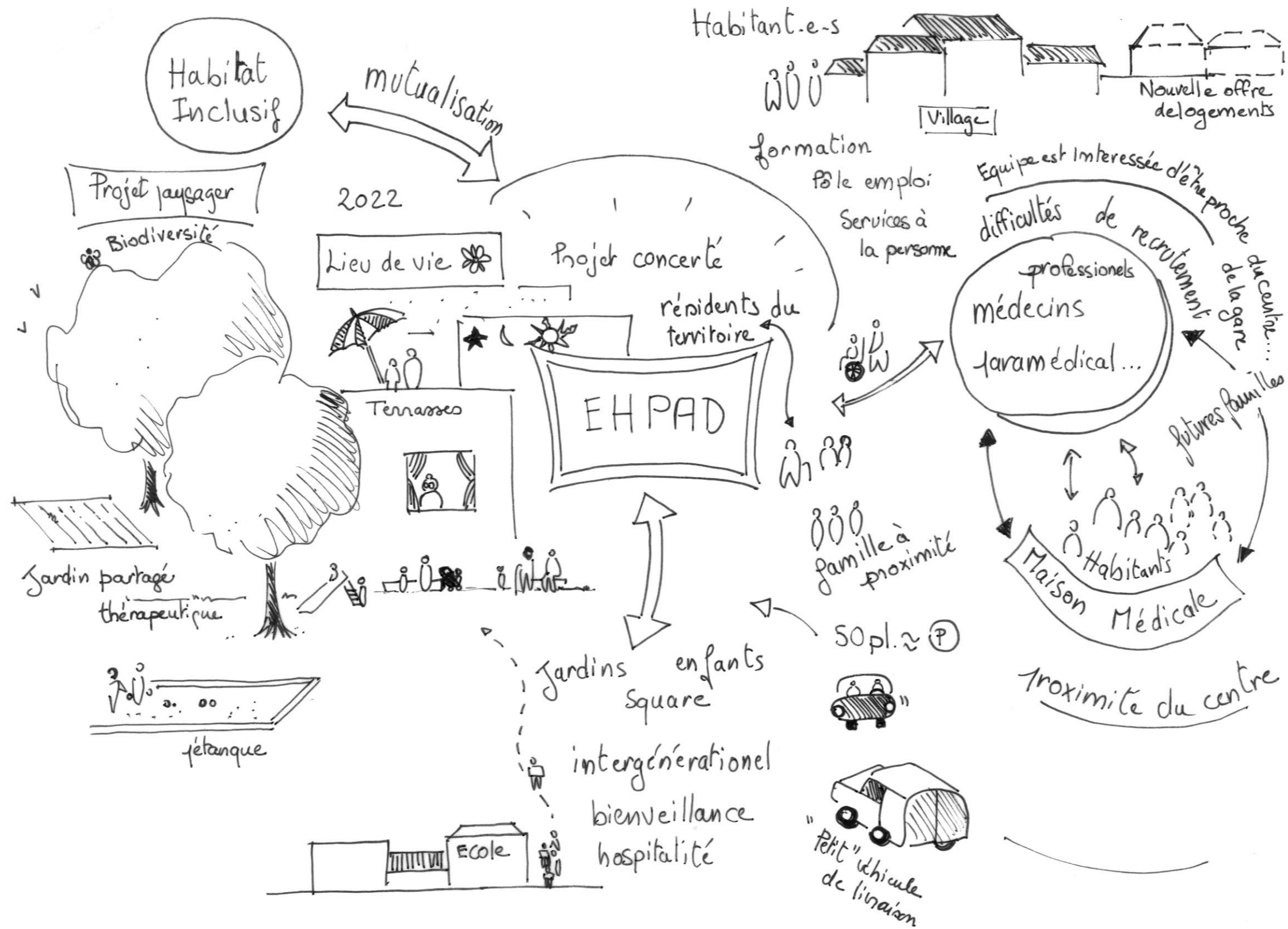
> Proposition d'un scénario de montage opérationnel : stratégie foncière, phasage, outils de financement de l'urbanisme...

> Document tableau de bord rassemblant les objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet d'extension du centre-bourg : détails des pré-programmes (habitat, espaces publics, voiries...), formes urbaines, coupes-type ...

> **Conseil citoyen**

> **Comité de pilotage de restitution**

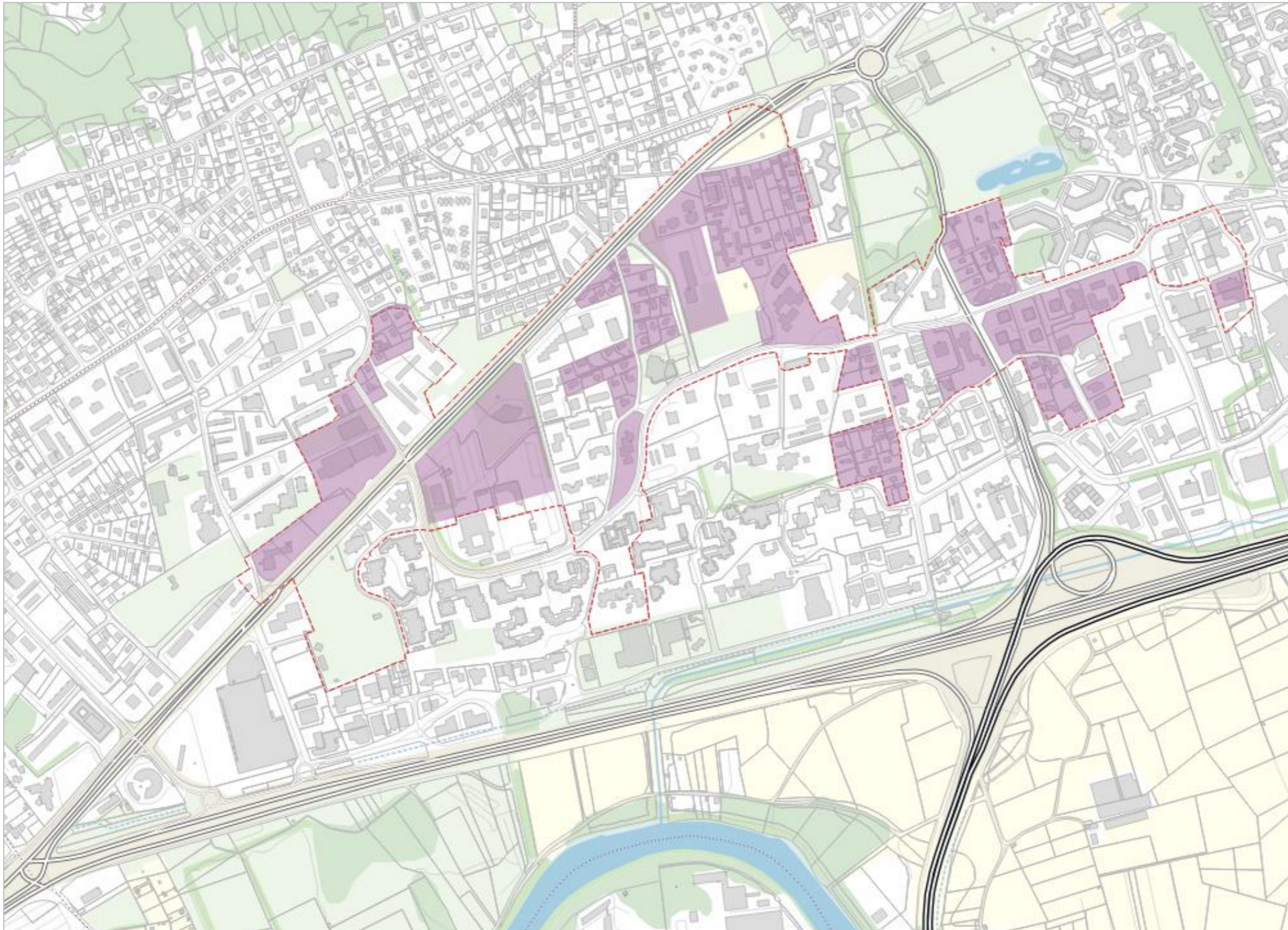
2. ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DU GRAND LEMPS



3. APPROFONDISSEMENTS FONCIERS



Approfondissement foncier des OAP ANALYSE DE DURETÉ FONCIÈRE



L'AGENCE

D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

— v — v — v — v — v —
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Contact : Amélie Garnier / Audrey Daste

09/01/2020

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

21 rue Lesdiguières
38000 Grenoble
04 76 28 86 00
accueil@aurg.asso.fr
www.aurg.org

